

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 159

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

EXPERTISE, INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE ET  
MÉTÉOROLOGIE



PROGRAMME 159  
Expertise, information géographique et météorologie

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thomas LESUEUR

*Commissaire général au développement durable*

Responsable du programme n° 159 : Expertise, information géographique et météorologie

Le programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie », constitué de quatre actions, finance :

- les moyens du commissariat général au développement durable (CGDD) ;
- trois opérateurs majeurs du ministère de la transition écologique : le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et Météo-France.

**L'action 10** rassemble les moyens dédiés au commissariat général au développement durable (CGDD). Acteur interministériel et direction transversale du pôle ministériel en charge de l'écologie, le CGDD éclaire et alimente, par la production de données et de connaissances, l'action du ministère sur l'ensemble de ses champs de compétences. Grâce à son positionnement transversal, il contribue à donner une perspective globale à l'action du ministère. Il pilote notamment le dialogue environnemental sur les choix et priorités politiques à travers le conseil national de la transition écologique.

Le CGDD produit l'information statistique sur le champ du pôle ministériel. Il est chargé, en lien avec le secrétariat général et en appui aux directions régionales du ministère, de l'administration générale des données et de la mobilisation des moyens nécessaires pour le développement de leur mise à disposition. Le CGDD porte en outre des politiques transversales de transition écologique : information environnementale du consommateur, promotion territoriale du développement durable, soutien à la recherche et à l'innovation.

En 2022, le CGDD a poursuivi ses missions liées à la transition écologique (fonction d'évaluation et autorité environnementale, dispositifs d'enquêtes publiques, rapportage statistiques) et des actions qui en découlent directement. En outre, le CGDD s'est investi dans de nouveaux sujets : la mise en œuvre du plan national pour des achats durables ; la transition écologique des services de l'État avec l'élaboration du plan de sobriété énergétique de l'État (objectif de réduction de 10 % de notre consommation énergétique d'ici 2024) ; la planification de la décarbonation des chaînes de valeur au travers de l'élaboration de feuilles de routes associant les secteurs aérien, automobile, véhicules lourds, maritime, bâtiment, aménagement et déchets.

Ces exemples traduisent le rôle transversal du CGDD dans la conception, la réalisation et l'évaluation des politiques publiques du pôle ministériel.

**L'action 11** porte la subvention pour charges de service public (SCSP) du Cerema. Le Cerema, opérateur sous la tutelle du ministère de la transition écologique, est l'établissement public de référence pour développer et enrichir l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale, de transition écologique et énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Issu depuis 2014 de la fusion de 11 services de l'État, auxquels il convient d'ajouter le centre national des ponts de secours (CNPS) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Cerema a pour objectif d'appuyer l'adaptation au changement climatique et la résilience des territoires, aux côtés de l'État et de ses services déconcentrés, des collectivités territoriales et des entreprises, par la mobilisation de ses six domaines d'activité : expertise et ingénierie territoriale, bâtiments, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral.

Le Cerema dispose d'un maillage territorial d'une trentaine d'implantations situées en dehors de Paris et capitalise ainsi les expériences des territoires pour proposer des solutions innovantes et concrètes. Il est partenaire de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT). Enfin, il valorise les connaissances dans ses domaines d'expertise en publiant 1500 références par an.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, une organisation modernisée a été mise en place, issue de son projet de transformation Cerem'Avenir, au service de deux nouvelles priorités portées par un nouveau projet stratégique 2021-2023 adopté en avril 2021 : l'adaptation des territoires au changement climatique et accroître l'activité au bénéfice des collectivités territoriales.

Dans ce contexte, le premier contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2024 entre l'État et l'établissement a été adopté en octobre 2021. Il porte, outre la clarification du fonctionnement de l'établissement avec la tutelle, l'accroissement de l'activité pour le compte des collectivités ou encore le renforcement de l'activité de recherche de l'établissement.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 ont modifié le statut du Cerema. Désormais, son expertise sera ouverte à l'État mais aussi aux collectivités territoriales et à leurs groupements qui pourront demander à adhérer au Cerema. Des représentants des collectivités et groupements ayant adhéré au Cerema siègeront au conseil d'administration de l'établissement et au sein des autres instances décisionnelles qui seront installées en 2023.

**L'action 12** porte la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et les crédits de la mission d'information intégrée au service de la recherche et de l'innovation du CGDD.

La politique nationale de l'information géographique vise à répondre aux besoins prioritaires des politiques publiques. Elle s'inscrit dans le cadre de la directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, dite INSPIRE, ainsi que dans la stratégie gouvernementale d'ouverture et de gratuité des données publiques (dite « open data ») et d'État-Plateforme. Elle s'appuie sur une coordination des producteurs d'information géographique pour favoriser la constitution de communs numériques.

La directive open data a été complétée le 20 janvier 2023 par un règlement d'application de la Commission définissant une liste d'ensembles de données de « forte valeur » que les organismes du secteur public devront mettre gratuitement à disposition en vue de leur réutilisation dans un délai de 16 mois. L'information géographique entre dans ce cadre.

Le cadre de l'État-plateforme est également pertinent pour la politique nationale de l'information géographique, par exemple la Géoplateforme peut être conçue comme composante géographique de l'État-plateforme. De fait, la Géoplateforme met des ressources (infrastructures) à disposition de partenaires externes, leur permettant de développer des services, et sa vision porte sur des écosystèmes et réseaux d'acteurs.

Enfin, la directive INSPIRE sera prochainement révisée, elle a vocation à devenir le cadre juridique de l'« espace commun de données » du « pacte vert » de l'UE (« green deal »). La donnée géographique sera en effet un outil de dialogue et d'objectivisation des politiques de préservation de l'environnement.

Pour mémoire :

Cette directive s'est inspirée de la loi française « pour une République numérique » et dans la « stratégie européenne des données », qui a donné lieu à plusieurs autres législations et règlements pertinents pour la politique nationale de l'information géographique, tels que le règlement sur les données de forte valeur, le règlement sur la gouvernance des données, et la loi sur les données (« data act »).

L'information géographique constitue un moyen d'expertise essentiel pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de nombreuses politiques publiques, en particulier pour les politiques de transition et de planification écologiques dont elle constitue un élément socle indispensable.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) relatif à la période 2020-2024, fixe à l'IGN des orientations stratégiques pour répondre aux attentes et enjeux des pouvoirs publics, en particulier développer l'appui aux politiques publiques dans le cadre d'une relation de conseil et de partenariat avec les porteurs de ces politiques, et devenir un acteur de référence dans l'intermédiation de communautés d'utilisateurs ou de producteurs de données géolocalisées.

Dans ce cadre, l'IGN réinvente son modèle économique qui repose désormais sur un recentrage sur la production de référentiels utiles à ses partenaires publics via de grands projets d'appui aux politiques publiques.

L'exercice « Géocommuns » a permis en 2021 de préciser la nouvelle « boussole » de l'IGN : outiller la Nation pour comprendre son territoire à l'heure des bouleversements écologiques et numériques.

Dix chantiers emblématiques ont été lancés en 2022 pour porter cette ambition.

En matière de cartographie de l'Anthropocène, la production de l'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) est passée du stade de production pilote à celui de déploiement sur l'ensemble du territoire national. La mise à jour de la limite terre-mer est une première étape vers un suivi annuel de l'évolution du littoral en lien avec les partenaires. Plus largement, l'augmentation de la capacité générique d'observation du territoire va s'accélérer avec le travail initié sur l'intégration d'un mixte technologique, basé notamment sur le couplage d'acquisitions aériennes et satellite.

En matière de cartographie 3D, les levés lidar HD se sont poursuivis nominalement avec environ 50 % du territoire couvert. Le processus de classification automatique des nuages de point Lidar a été mis au point et les traitements des données acquises ont débuté. Le travail d'animation autour de la mise en open data des données brutes a rencontré un réel succès dans le secteur.

Un évènement a par ailleurs été organisé le 27 septembre 2022 pour réunir les partenaires de l'Institut à l'occasion de la sortie du premier Atlas de l'Anthropocène de l'IGN dont la publication à vocation à devenir annuelle.

En matière de plan de recrutement et de formation, le nombre de places au concours externe d'ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État est passé en 2022 de 10 à plus de 20, bien que cet effort ne se traduise dans les effectifs opérationnels qu'en 2025. L'IGN a aussi recruté des contractuels. Le management a été renforcé par des recrutements dans les grands corps. A fin 2022, le plan avance à un bon rythme avec 83 recrutements déjà effectués sur des compétences nouvelles.

En matière de place à communs, l'IGN a mis en place en 2022 le dispositif de la Fabrique des géocommuns à travers un appel à intrapreneurs, le lancement de trois investigations (vues immersives libres - Panoramax, réglementations forestières, obligations légales de débroussaillage) et l'ouverture d'un appel à partenaires. La fabrique accueille également la start-up Base Adresse Nationale. En 2022, le transfert de compétences des équipes Étalab aux équipes IGN est réalisé et la BAN est opéré par l'équipe IGN.

Les quelques exemples suivants illustrent son activité 2022 :

- la Géoplateforme, entrée depuis début 2022 dans une phase active de construction en vue de la livraison du socle au premier semestre 2023 ;

- Dans le cadre de la mise en place d'un système de labels, par lequel des partenaires publics pourraient contribuer directement aux données de description des éléments du territoire et de ses infrastructures les bases de données de l'IGN, une expérimentation a été conduite. Cette expérimentation a été ouverte dans un premier temps à trois partenaires et doit permettre de préfigurer une ouverture plus large. Une convention a été conclue avec l'agence du numérique pour la sécurité civile en vue d'une contribution active des SDIS ;

- le développement de synergies avec le secteur privé, avec notamment un recensement des expériences inspirantes qui a été mené ainsi que la définition des finalités de la démarche « Datalliance » et la constitution d'une équipe porteuse ;

- pour une démocratisation des cartes sur le web et les smartphones, les ambitions en vue de pouvoir aller à la rencontre des utilisateurs publics et privés en 2023 ont été précisées, notamment dans le cadre de l'organisation de « rencontres de la cartographie » à travers la France ;
- de nouvelles cartes papier, de nouveaux partenariats ont été recherchés pour renforcer l'orientation des gammes de cartes de l'IGN vers la randonnée et le tourisme, notamment en enrichissant les gammes « la France à vélo » et « Découverte des chemins » ;
- dans le cadre du guichet « Cartographe du service public » pour aider les administrations désireuses d'utiliser la carte comme outil de médiation, l'année 2022 a permis de recenser les besoins des administrations ainsi que les initiatives de l'écosystème. Des outils simples mis à disposition par l'IGN permettant l'utilisation de la carte, « Ma carte » et « Mes adresses », vont être améliorés en 2023 et s'enrichiront avec l'arrivée de la Géoplateforme et de son interface cartes.gouv.fr.

**L'action 13** concerne le financement des attributions de l'État en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques, confiées à l'établissement public administratif Météo-France. Dans le cadre du programme « Action Publique 2022 », l'établissement est aujourd'hui engagé dans un projet de transformation qui vise à améliorer le service rendu à la collectivité dans un souci de plus grande efficacité. L'exercice 2022 s'inscrit également, pour la dernière année, dans le cadre du contrat pluriannuel 2018-2022 conclu avec les ministères de la transition écologique et des comptes publics.

2022 constitue la première année de mise en œuvre du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 signé en novembre 2021 entre l'État et Météo-France. Il fixe les orientations stratégiques à cinq ans et les objectifs de l'établissement pour mieux répondre aux attentes des citoyens, de l'État et du monde économique, en particulier dans le contexte du changement climatique **conduisant à une intensification des épisodes météorologiques dangereux**. Pour ce qui concerne les moyens humains et financiers, ce COP est construit sur des hypothèses de stabilité des effectifs de l'établissement et de maintien de ses équilibres financiers. Cinq axes prioritaires ont été identifiés dans ce nouveau COP :

► **Contribuer de manière déterminante à la sécurité des personnes et des biens, en particulier en progressant dans l'anticipation des phénomènes météorologiques dangereux**

Pour la majorité des épisodes de vigilance, l'objectif est de les anticiper 6h à l'avance au lieu de 3h aujourd'hui. Cette anticipation donne aux autorités publiques et aux citoyens plus de temps pour réagir et faire face.

► **Accompagner les partenaires et clients de Météo-France dans leurs démarches d'adaptation au changement climatique**

Météo-France se positionne comme l'acteur national de référence en matière de fourniture de données et va démultiplier son action en déployant, largement, et en partenariat, de nouvelles offres d'accompagnement. En ce sens, au moins cinq nouveaux services consacrés à l'adaptation au changement climatique seront lancés par Météo-France d'ici 2026.

► **Innover et anticiper les nouveaux besoins de services** Météo-France continuera à automatiser certaines de ses productions afin de permettre aux prévisionnistes de l'établissement de se consacrer aux expertises aux enjeux les plus importants et aux interactions avec ses usagers et clients. L'établissement poursuivra sa politique de données publiques au service de la croissance et de l'innovation.

► **Stimuler la réactivité et l'innovation**

Le développement de l'agilité de l'établissement et de l'innovation dans tous les domaines, aussi bien techniques qu'administratifs, est un enjeu majeur pour les prochaines années pour faire face à la demande croissante de réactivité de ses partenaires et clients.

► **Affirmer la responsabilité sociétale de l'établissement**

Météo-France va renforcer ses actions dans tous les domaines de la responsabilité sociale des organisations, en particulier en matière de qualité de vie au travail et de réduction de ses impacts environnementaux. L'établissement

s'est donné un plan d'actions ambitieux dédié à la maîtrise et la réduction de ses impacts environnementaux avec notamment l'engagement d'une réduction de 20 % de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2026.

En 2022, les principales réalisations de l'établissement contribuant à la mise en œuvre de ce COP ont été :

- **le déploiement opérationnel d'une version enrichie de la vigilance sur le territoire métropolitain en 2022 :**
  - l'extension d'échéance avec la production de deux cartes (aujourd'hui / demain). Il s'agit d'une évolution majeure ;
  - un premier niveau d'information infra-départemental permettant de cibler un zonage géographique plus fin que le département pour les phénomènes « vagues/submersion » et « avalanches ».

Cette amélioration était très attendue par les interlocuteurs institutionnels de Météo-France et permet aux préfetures et services de la sécurité civile d'anticiper davantage leurs prises de décisions opérationnelles de protection des citoyens lors de l'arrivée d'un phénomène météorologique extrême.

- **Concernant les moyens de calcul intensif de l'établissement**, l'année 2022 a été marquée par la validation par le SGPI du projet de renouvellement des moyens de calcul intensif de l'établissement à horizon 2026 avec une puissance de calcul multipliée par 6 ; une telle puissance permettrait de réaliser plus d'1,4 milliards d'euros de gains économiques, sociaux et environnementaux supplémentaires par rapport à la puissance actuelle pour un coût global du projet du projet estimé à 346 M€. Le calendrier actualisé du projet prévoit une installation des futurs supercalculateurs début 2026 et l'arrêt des supercalculateurs actuels fin 2026.
- **En matière de services climatiques, un nouveau service climatique en ligne, entièrement gratuit baptisé « Climadiag commune », a été lancé.** Ce service fournit aux maires une synthèse des évolutions climatiques attendues sur leur territoire en 2050 et rencontre un grand succès. Pour ce qui concerne les activités économiques, **un outil (Climadiag entreprise) d'autodiagnostic a également été mis en ligne fin 2022** pour sensibiliser les entreprises aux enjeux du changement climatique pour leur activité.
- **Une stratégie commerciale pluriannuelle (2022-2026) pour les services aux professionnels a été établie** et présentée au conseil d'administration. Elle se fonde sur l'idée de concentrer les ressources de l'établissement là où les bénéfices pour la société et l'établissement sont maximisés. Cela passe par l'identification de secteurs prioritaires (secteur public et entreprises contribuant aux activités essentielles à la nation : énergie, transport, ressource en eau) et par l'ambition de développer de nouvelles offres autour des services climatiques, tout en gardant le souci de proposer des services plus standardisés.

Enfin, dans le cadre de la mise en place d'une politique RSE ambitieuse, soucieuse de la qualité de vie au travail de ses agents, **un projet social accompagnant le COP 2022-2026 a été finalisé en 2022** en concertation étroite avec les organisations syndicales, dans un souci de maintenir un dialogue social de qualité. Ce projet social constitue la feuille de route de l'établissement dans le domaine des ressources humaines pour les quatre prochaines années.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1 : Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques

INDICATEUR 1.1 : Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques

INDICATEUR 1.2 : Financement de l'établissement par des ressources propres

### OBJECTIF 2 : IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité

INDICATEUR 2.1 : Appétence pour les données de l'IGN

**OBJECTIF 3 : Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques**

INDICATEUR 3.1 : Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique

**OBJECTIF 4 : Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique**

INDICATEUR 4.1 : Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable



## Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF****1 – Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques****INDICATEUR****1.1 – Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de publications scientifiques à comités de lecture par nombre de publiants du Cérema (modifié)	Nb	0,58	0,59	1,2	1.63	1,26
Nombre de publications par chercheur de l'IGN	Nb	1,63	1,4	1	1.27	1
Nombre de publications par chercheur de Météo-France	Nb	2,20	2,1	1,8	Entre 1,8 et 2.0	1,8

**Commentaires techniques****Source des données :**Sous-indicateur 1.1.1

Ce ratio est réalisé à partir de données dont les chiffres clés figurent dans le rapport annuel d'activité présenté au conseil d'administration. Le périmètre de l'indicateur inclut l'ensemble des publications du Cerema.

Le nombre de publications référencées dans le programme d'activités présenté annuellement au Cerema est issu de comptages manuels établis à partir des documents de compte-rendu détaillé du programme d'activité. Le nombre physique d'agents présents au 31/12 de l'année N est obtenu à partir d'une extraction des données du système d'information des ressources humaines.

Sous-indicateur 1.1.2

Indicateur N= Nombre de publications N-1/ Nombre de chercheurs N-1.

Sont considérés comme chercheurs publiant, les agents IGN qui sont titulaires d'un doctorat et qui sont chercheurs statutaires ou ingénieurs-docteurs sur un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Le nombre de chercheurs est compté sur la base du temps effectif d'activité consacré à la recherche. Un chercheur à temps partiel ne comptabilisera que la quotité du temps consacré à l'activité de recherche.

Le nombre de publications correspond au nombre de documents publiés repérés par l'OST pour l'établissement IGN. L'indicateur de l'année N est calculé sur la base du nombre de publications de l'année N-2 (en raison de la procédure de repérage de l'OST). Le nombre de publications et donc l'indicateur évolue de manière rétroactive pour toutes les années repérées.

Sous-indicateur 1.1.3

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES-OST).  
Météo-France (Centre national de recherches météorologiques).

**Mode de calcul :**Sous-indicateur 1.1.1Pour le Cerema

Numérateur : nombre de publications référencées dans le programme d'activité présenté annuellement au conseil d'administration.

= nombre d'éditions, guides, plaquettes et articles, nombre de notes méthodologiques, nombre de rapports d'expertises ou d'études ou de thèses, nombre de communications écrites lors de colloques et conférences nationales ou internationales.

Dénominateur : nombre de personnes physiques présentes au 31 décembre de l'année considérée (toutes catégories) : 2600

Sous-indicateur 1.1.2Pour l'IGN

Indicateur N= Nombre de publications N-1/ Nombre de chercheurs N-1.

Sont considérés comme chercheurs publiant, les agents IGN qui sont titulaires d'un doctorat et qui sont chercheurs statutaires ou ingénieurs-docteurs sur un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Le nombre de chercheurs est compté sur la base du temps effectif d'activité consacré à la recherche. Un chercheur à temps partiel ne comptabilisera que la quotité du temps consacré à l'activité de recherche.

**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Objectifs et indicateurs de performance

Le nombre de publications correspond au nombre de documents publiés repérés par l'OST pour l'établissement IGN. L'indicateur de l'année N est calculé sur la base du nombre de publications de l'année N-2 (en raison de la procédure de repérage de l'OST). Le nombre de publications et donc l'indicateur évolue de manière rétroactive pour toutes les années repérées.

Sous-indicateur 1.1.3Pour Météo-France

Numérateur : seules sont retenues les publications dans des revues scientifiques de rang A, d'impact au sens de l'ISI web supérieur à 1. Il s'agit de revues qui se situent au meilleur niveau international et qui disposent d'un comité de lecture qui sélectionne les articles dont la publication est proposée par leurs auteurs. Toutes les publications de ce type, signées ou cosignées par Météo-France sont comptabilisées (compte de présence).

Dénominateur : les chercheurs pris en compte sont ceux qui font l'objet d'une évaluation de type recherche, présents au sein de Météo-France et dans le laboratoire en cotutelle Météo-France-CNRS.

**INDICATEUR****1.2 – Financement de l'établissement par des ressources propres**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Pourcentage de ressources propres dans le budget du Cérema	%	14,1	15,5	17,7	18,8	19,2
Pourcentage de ressources propres dans le budget de l'IGN	%	39,5	34,3	44,88	39,4	39,09
Pourcentage de ressources propres dans le budget de Météo-France	%	10,5	11,1	10,5	10,7	10,5

**Commentaires techniques****Source des données :**Sous-indicateur 1.2.1

Le résultat de l'indicateur est obtenu à partir des données qui sont issues du compte financier de l'établissement, adopté en conseil d'administration, et de son exécution budgétaire.

Sous-indicateur 1.2.2

La collecte de données s'effectue sur la base du tableau des autorisations budgétaires présenté pour vote lors de l'approbation du compte financier par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 104 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP). Ces données présentées sous forme d'état budgétaire (tableau des autorisations budgétaires) conforme au recueil des règles budgétaires des organismes (RRBO) sont issues du progiciel de gestion SAP.

Sous-indicateur 1.2.3

Les données sont issues du compte financier de l'établissement et de son exécution budgétaire (tableau des autorisations budgétaires).

**Mode de calcul :**Sous-indicateur 1.2.1

Le ratio de ressources propres permet de rapporter le montant des ressources propres au budget total de l'établissement.

L'indicateur est calculé par le ratio suivant :

- Numérateur : ressources propres de l'établissement ;
- Dénominateur : ensemble des recettes de l'établissement, y compris subvention pour charges de service public (SCSP).

Le calcul du taux de ressources propres est exprimé sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire.

A noter : le calcul est effectué hors plan de relance.

Sous-indicateur 1.2.2

Le taux obtenu pour déterminer l'indicateur résulte d'un calcul de pourcentage qui repose sur le niveau de recettes encaissées (hors dotation d'investissement) au cours de l'exercice budgétaire. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué par l'ensemble des ressources propres de l'IGN c'est-à-dire les recettes issues des grands projets et du chiffre d'affaires exclusivement.

- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement et inclut l'ensemble des recettes y compris la subvention pour charge de service public (SCSP).

Le calcul du taux de ressources propres est exprimé sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire.

#### Sous-indicateur 1.2.3

Le pourcentage repose sur le niveau de recettes encaissées au cours de l'exercice budgétaire n-1. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué des recettes commerciales et autres recettes ;

- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement, y compris la subvention pour charge de service public (SCSP) et les ressources fiscales sur l'année considérée.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### **Indicateur 1.1 Production et diffusions des connaissances scientifiques et techniques :**

#### 1 - Pour le Cerema

Le nombre de publications a été augmenté en 2022. Les revues publiées sont au nombre de 103.

Les conférences sont également en forte hausse puisqu'elles s'élèvent à 129 en 2022 alors que le nombre de publiants reste relativement stable à 143. Cet indicateur traduit la dynamique extrêmement positive du Cerema en matière de recherche, d'expertises et de capitalisation des connaissances.

#### 2 - Pour l'IGN

Le ratio publications/chercheurs montre que les unités ou laboratoires de recherche maintiennent un niveau de productivité scientifique du même ordre de grandeur que les laboratoires universitaires sachant que les missions de valorisation et d'expertise sont plus fortes dans un établissement de recherche finalisé que dans un environnement académique.

Il faut toutefois se garder de comparaisons quantitatives fines, compte tenu des grandes différences existant d'une discipline à l'autre et tenir compte des autres productions demandées à ces services. Il faut aussi considérer les fluctuations interannuelles liées :

- à un non-lissage de l'indicateur sur une fenêtre temporelle,
- à la maturité des actions de recherche,
- au délai d'au moins un an de l'impact des variations du nombre de chercheurs sur le nombre de publications,
- et au petit nombre de publications impliquées qui introduit des hétérogénéités de comptage malgré une production homogène du fait des délais très variables par éditeur entre le dépôt des articles et leur parution officielle.

Le résultat attendu est d'environ une publication par an et par chercheur (ou assimilé) en moyenne. Son augmentation n'est pas visée afin de ne pas nuire aux autres activités importantes pour l'établissement (enseignement, expertise, transfert, etc.). L'IGN veille à sa stabilité car le ratio actuel est déjà fort pour un établissement qui réalise principalement des recherches finalisées. En effet, les publications ne sont pas les seules productions des chercheurs, qui contribuent également à des projets de recherche, à des développements de prototypes recherche, ou à de la valorisation. Quand le nombre de publications est plus bas, cela signifie qu'ils ont davantage œuvré aux processus de recherche et d'innovation, ce qui répond à ses missions en la matière. C'est pourquoi la cible doit rester supérieure mais proche de 1.

L'écart entre la réalisation et la prévision s'explique par la clôture de gestion anticipée en 2021, compte tenu de la nouvelle organisation financière mise en place au Cerema. En effet, alors que les prévisions initiales de recettes propres s'élevaient à 37,1 M€, l'exécution s'établit à 35,5 M€, mais ne tient pas compte des sommes encaissées tardivement en décembre 2021, postérieurement à la date de fin de gestion, qui n'ont donc pas pu être comptabilisées, à hauteur de 3,5 M€.

### 3- Pour Météo-France

La production scientifique de la recherche à Météo-France a été supérieure ces dernières années aux cibles prévues. Bien que cela ait pu être favorisé par le télétravail largement adopté, suite à la pandémie, le taux de publication a été relevé à un taux de publication cible de 1,8 dans le contrat d'objectifs et de performances (COP) 2022-2026. L'indicateur 2022 n'est pas encore stabilisé à l'heure de ce compte-rendu, mais il dépasse déjà la cible de 1,8 et devrait probablement approcher 2.0. Cela démontre la bonne dynamique autour de la valorisation des travaux de recherche via les publications.

#### **Indicateur 1.2 Financement de l'établissement par des ressources propres :**

##### 1 - Pour le Cerema

La valeur 2022 de l'indicateur s'établit à 18,6 % : La prévision du PAP 2022 était de 17,7 % (PAP 2021 : 16 %).

L'écart entre la réalisation et la prévision s'explique par des recettes hors plan d'affaires qui n'étaient pas prévues au moment du PAP 2022. En particulier, les autres financements État (10 624 k€ au lieu de 5 700 k€ prévus), les remboursements des charges et loyers (1 746 k€ au lieu de 1 300 k€), les financements exceptionnels.

L'évolution pour 2023 jusqu'en 2027 est prévue à la hausse pour tenir compte de l'augmentation de l'activité du Cerema auprès des collectivités territoriales mais aussi au bénéfice de grands programmes nationaux.

##### 2 - Pour l'IGN :

L'exécution 2022 fait état d'un taux de ressources propres en hausse au regard de la cible pour 2022. Cette hausse des ressources propres s'explique par un effet mécanique en raison de plusieurs facteurs :

- l'augmentation des recettes liées aux grands projets avec les partenaires institutionnels (+5,7 M€ issus du ministère des Armées, ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire) et concrétisation des nouvelles ambitions (+2 M€ observatoire de l'artificialisation des sols);
- la baisse limitée de la vente de cartes sur le marché grand public ;
- le dynamisme du secteur « défense et espace ».

Entrant dans le numérateur au titre des grands projets lors du calcul de la cible 2022, le Lidar HD (16,4 M€) a par la suite été positionné dans le dénominateur en tant que dotation aux investissements avec l'accord du Conseil d'administration. Cette évolution de périmètre a eu pour effet d'abaisser l'objectif initial de 44,88 % à 36,3 %.

La comparaison entre la cible 2022 et l'exécuté 2022 (cf. compte financier 2022) fait apparaître :

- numérateur : La stabilité du numérateur résulte d'une hausse du chiffre d'affaires grâce au dynamisme de secteur grand public (pourtant structurellement en baisse) et d'une baisse non tendancielle mais du même ordre des grands projets et appui au politique publique
- dénominateur : la baisse des recettes (hors celles prises en compte dans le numérateur) est principalement liée aux dotations d'investissement portant sur les recettes du nouveau projet LIDAR HD et aux autres subventions (-16 M€ au total).

##### 3- Pour Météo-France

L'indicateur « Ressources propres » est conforme à l'objectif fixé mais en légère baisse par rapport à la valeur 2021 (10,7 vs 11,1).

Si l'on considère le niveau des recettes commerciales, on note ainsi une baisse d'environ 1,8 M€ par rapport à 2021, baisse qu'il convient de relativiser dans la mesure où elle se réfère aux seuls encaissements. Sur le plan comptable,

en revanche, la valeur 2022 (34,7 M€, soit la valeur la plus élevée enregistrée depuis 2013) traduit mieux la performance de l'établissement avec, en particulier :

- une nouvelle croissance des recettes issues des prestations fournies aux professionnels (+3,2 %) ;
- un retour à la croissance pour les recettes publicitaires (+718 k€) après deux années marquées par un ralentissement significatif des investissements des annonceurs.

## OBJECTIF

2 – IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité

## INDICATEUR

2.1 – Appétence pour les données de l'IGN

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Volume de données consultées en ligne ou téléchargées via l'écosystème du Géoportail	Téraoctet (To)	1 579	1 823	1 900	2 152	50

### Commentaires techniques

#### Source des données :

Outils statistiques liés à la plateforme géo-infrastructure (PGI) comptabilisant précisément les données géographiques consultées ou téléchargées.

#### Mode de calcul :

Cet indicateur est annuel et exprimé en téraoctet (To).

Il comprend :

- le volume de données consommées par la consultation du site internet [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr) ;
- le volume de données consommées via les services web appelés depuis des sites internet tiers, depuis des systèmes d'information géographique (SIG) ou encore via des scripts ou des API (Application Programming Interface) ;
- le volume de données consommées via le téléchargement de jeux de données prédéfinis (dits « pré-paquets »).

Cet indicateur prend régulièrement en compte de nouveaux vecteurs de diffusion et de nouveaux contenus diffusés.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur reflète l'efficacité de l'IGN dans la diffusion d'information géographique, en mesurant, par le volume de données servies via la plateforme géo-infrastructure (PGI), la consultation effective de ces données par l'ensemble des utilisateurs.

L'optimisation de cet indicateur est liée à la mise en place des actions suivantes :

- la politique d'ouverture des données produites par l'Institut ;
- une politique de communication ciblée ;
- une politique de développement de l'usage des flux (par opposition à celui des données téléchargées ou des données livrées sur support physique) ;
- une politique de diversification des données diffusées pour le compte de partenaires ;

- le développement de l'écosystème de diffusion pour accompagner les besoins de secteurs d'activité (urbanisme, imagerie satellitaire...) et pour mettre en œuvre des innovations technologiques (tuiles vectorielles, moteurs de calcul d'itinéraire ou de géocodage...) ;
- la transformation de l'infrastructure actuelle en Géoplateforme (futur espace public de l'information géographique ayant pour objectif d'optimiser la production et la diffusion des géodatas au service de la décision publique).

L'ouverture des données publiques produites par l'IGN a permis de maintenir pour l'indicateur la tendance haussière constatée ces dernières années.

La disponibilité, sur certains territoires, de nouvelles données issues de grands projets de l'IGN, dont PCRS et LiDAR HD, augmente le volume des données servies par l'infrastructure aux usagers. Le recours systématique à l'infrastructure PGI (en remplacement du FTP) pour la diffusion de jeux de données prédéfinis accentue également cette augmentation (plus de 2 000 To en 2022).

Avec la mise en place de la Géoplateforme, de nouveaux axes d'usages apparaissent, notamment :

- la possibilité de mutualiser les infrastructures de données géographiques et l'ouverture de l'entrepôt au chargement de données par des partenaires qui facilitent les croisements avec les données de l'IGN ;
- l'entretien collaboratif de données partagées en ligne ;
- la possibilité offerte de développer et d'héberger des services applicatifs ;
- la mise en place de communautés d'usages et leur animation.

La Géoplateforme est entrée en 2022 dans la phase opérationnelle de co-construction avec les nombreux partenaires déjà fédérés. Dans ce cadre du passage du géoportail à la Géoplateforme, **le nouvel indicateur « adhésion des partenaires à la Géoplateforme » permet dès 2023 de vérifier la bonne adhésion des partenaires**, préalable à la mise en place d'une gouvernance adaptée.

## OBJECTIF

3 – Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques

## INDICATEUR

3.1 – Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Pourcentage d'évènements détectés avec une anticipation supérieure à 3 heures	%	85	90	>86	90	> ou = 60
Fiabilité de la prévision numérique du modèle à maille fine AROME	%	78,6	79	>79	75,5	81

### Commentaires techniques

#### Source des données :

Sous-indicateur 3.1.1 : Les résultats ont été validés par le comité interministériel de suivi de la vigilance (réunion du 19 janvier 2021).

Sous-indicateur 3.1.2 : Résultat basé sur une combinaison d'indicateurs calculés selon une procédure définie et publiée au niveau international.

**Mode de calcul** :

Sous-indicateur 3.1.1 :

La pertinence d'une mise en vigilance est appréciée à partir de plusieurs critères : l'occurrence effective de l'événement météorologique, l'estimation correcte de son intensité, sa bonne anticipation sur les zones concernées, ainsi que la précision de sa localisation géographique et temporelle.

Ces éléments sont analysés conjointement par Météo-France et par ses partenaires de la procédure de vigilance météorologique : la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, le centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte (MTES/SG/CMVOA) et les services en charge des transports, de l'environnement, de la santé et de l'hydro-océanographie. L'indicateur est calculé ici en tenant compte des événements détectés avec une anticipation supérieure à trois heures. Ce délai est celui que la sécurité civile considère comme minimum pour pouvoir mobiliser ses moyens de façon efficace.

L'indicateur porte sur les phénomènes météorologiques suivants de la procédure de vigilance : « orages », « pluie-inondation », « vent violent », « neige-verglas » et, à partir de 2016, « vagues-submersion ». Les épisodes de canicule, grand froid avalanches et vagues submersion sont évalués de façon distincte dans le cadre du comité interministériel de suivi de la vigilance météorologique.

Sous-indicateur 3.1.2 :

Le sous-indicateur 3.1.2 finit l'année 2022 avec une valeur de 75,5 %, en retrait par rapport à sa valeur de 2021. Cette baisse du sous-indicateur s'explique par des conditions climatiques exceptionnelles en 2022, notamment une sécheresse durable. En effet, le sous-indicateur évalue les performances de la prévision AROME par comparaison à une référence qui est la persistance. Dans le contexte de l'année 2022 avec de longues successions de jours sans pluie, la référence, qui est la prévision par persistance des événements (précipitations, rafales de vent) observés la veille, obtient de très bonnes performances, et la prévision AROME, même si elle est aussi très performante à prévoir ce type de temps, a du mal à se différencier de la référence. Il en résulte des valeurs du sous-indicateur faibles dans ces situations, expliquant la baisse du sous-indicateur en 2022.

La même procédure de calcul du sous-indicateur 3.1.2, appliquée aux prévisions du modèle global ARPEGE (modèle de Météo-France) et du modèle global IFS (modèle du Centre Européen de prévision à moyen terme), montre également un retrait de 3 à 4 points de l'indicateur en 2022 par rapport à 2021. Cela confirme que les valeurs plus faibles du sous-indicateur 3.1.2 sont liées au contexte météorologique rencontré en 2022, plutôt qu'à une baisse de qualité du modèle AROME en lui-même.

Le sous-indicateur 3.1.2 pour la prévision AROME (75,5 %) reste nettement meilleur que celui de la prévision du modèle global ARPEGE (68 %) et du modèle global IFS (66,1 %) ; cela confirme l'apport du modèle régional AROME par rapport aux prévisions des modèles globaux, notamment pour les phénomènes pris en compte dans le cadre de la procédure de vigilance.[1]

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Sous-indicateur 3.1.1

Au cours de l'année 2022, on dénombre 71 épisodes de vigilance orange ou rouge à l'échelle nationale, nombre légèrement au-dessus de celui de 2021, dont 4 épisodes de vigilance rouge. L'année 2022 se caractérise par la surreprésentation des phénomènes orage et canicule, avec 32 épisodes « orages » et 4 épisodes « canicules » contre, respectivement, 16 et 2 en moyenne constatée sur les années précédentes. De ce fait, près de la moitié des journées de vigilance orange ou rouge est concentrée sur les mois de juin, juillet et août. Le bilan au sens de l'indicateur de suivi qualité de la vigilance départementale est comme en 2021 très satisfaisant, avec 90 % des vigilances signalées avec plus de 3 h d'anticipation. Ces bons résultats n'ont pas été obtenus au détriment d'une dégradation du taux de fausse alarme, puisque celui-ci est resté dans l'objectif fixé. Le nombre de non-détection est faible, parmi les plus bas réalisés (2021, 2019 et 2009) depuis le début de la vigilance, avec seulement 7 départements qui auraient dû être au niveau de vigilance orange. Et pour ces non-détectés constatés, dans tous les épisodes, il s'agit de départements en marge de la zone mise en vigilance orange. Tous les épisodes de vigilance orange ont donc été détectés.

### Sous-indicateur 3.1.2

Le sous-indicateur 3.1.2 finit l'année 2022 avec une valeur de 75,5 %, en retrait par rapport à sa valeur de 2021. Cette baisse du sous-indicateur s'explique par des conditions climatiques exceptionnelles en 2022, notamment une sécheresse durable. En effet, le sous-indicateur évalue les performances de la prévision AROME par comparaison à une référence qui est la persistance. Dans le contexte de l'année 2022 avec de longues successions de jours sans



pluie, la référence, qui est la prévision par persistance des événements (précipitations, rafales de vent) observés la veille, obtient de très bonnes performances, et la prévision AROME, même si performante pour prévoir ce type de temps, a du mal à se différencier de la référence. Il en résulte des valeurs du sous-indicateur faibles dans ces situations, expliquant la baisse du sous-indicateur en 2022.

La même procédure de calcul du sous-indicateur 3.1.2, appliquée aux prévisions du modèle global ARPEGE (modèle de Météo-France) et du modèle global IFS (modèle du Centre Européen de prévision à moyen terme), montre également un retrait de 3 à 4 points de l'indicateur en 2022 par rapport à 2021. Cela confirme que les valeurs plus faibles du sous-indicateur 3.1.2 sont liées au contexte météorologique rencontré en 2022, plutôt qu'à une baisse de qualité du modèle AROME en lui-même.

Le sous-indicateur 3.1.2 pour la prévision AROME (75,5 %) reste nettement meilleur que celui de la prévision du modèle global ARPEGE (68 %) et du modèle global IFS (66,1 %) ; cela confirme l'apport du modèle régional AROME par rapport aux prévisions des modèles globaux, notamment pour les phénomènes pris en compte dans le cadre de la procédure de vigilance.

## OBJECTIF

### 4 – Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique

## INDICATEUR

### 4.1 – Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Consultation des pages sur les sites du CGDD (en nombre de pages vues)	Nb	2 600 000	4 076 282	3 000 000	5 535 278	4 494 100

#### Commentaires techniques

#### Commentaires techniques

#### Mode de calcul :

Nombre de pages vues par les utilisateurs (hors robot et hors interne ministère)

#### Source des données :

Collecte des données par la SDSSED sur les sites d'information du CGDD :

Statistiques : [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

Rapport sur l'état de l'environnement (REE) : [ree.developpement-durable.gouv.fr](http://ree.developpement-durable.gouv.fr)

Agenda 2030 / objectifs de développement durable (ODD) : [www.agenda-2030.fr/](http://www.agenda-2030.fr/)

Système d'information du développement durable et de l'environnement : [www.side.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/)

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Après une réalisation de 4 076 282 pages vues en 2021, les sites d'information du CGDD affichent une progression très significative en 2022 avec 5 535 278 pages vues au total, soit une progression de 35 %, très supérieure à la cible prévue.

Cette évolution favorable s'explique principalement par la progression des consultations à la fois sur le site Données et Études statistiques et sur le nouveau site d'information environnementale " notre-environnement ", lancé en 2021, qui progressivement affine sa stratégie éditoriale. Ces résultats viennent confirmer l'intérêt croissant des usagers pour les enjeux environnementaux avec un besoin de données précises et documentées sur ces thématiques en lien avec l'actualité.

Ce constat favorable vient confirmer que les enjeux environnementaux sont portés par l'actualité et suscitent de façon générale un intérêt croissant.

## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	10 403 180 10 472 583	404 724	4 800 000 6 369 925	15 203 180 17 247 231	15 298 180
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	188 966 458 188 920 836			188 966 458 188 920 836	188 966 458
12 – Information géographique et cartographique	85 582 661 86 440 601		6 378	85 582 661 86 446 978	85 582 661
13 – Météorologie	181 295 677 187 636 081			181 295 677 187 636 081	181 295 677
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>466 247 976</b>	<b>0</b>	<b>4 800 000</b>	<b>471 047 976</b>	<b>471 142 976</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+134 700 (hors titre 2)		+134 700	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+9 098 653 (hors titre 2)		+9 098 653	
Total des AE ouvertes		480 281 329 (hors titre 2)		480 281 329	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>473 470 100</b>	<b>404 724</b>	<b>6 376 302</b>	<b>480 251 127</b>	

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	10 403 180 10 842 517	330 436	4 800 000 5 606 905	15 203 180 16 779 858	15 298 180
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	188 966 458 188 925 780			188 966 458 188 925 780	188 966 458
12 – Information géographique et cartographique	85 582 661 86 435 895		12 378	85 582 661 86 448 273	85 582 661
13 – Météorologie	181 295 677 187 636 081			181 295 677 187 636 081	181 295 677
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>466 247 976</b>	<b>0</b>	<b>4 800 000</b>	<b>471 047 976</b>	<b>471 142 976</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+134 700 (hors titre 2)		+134 700	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+10 095 387 (hors titre 2)		+10 095 387	
Total des CP ouverts		481 278 063 (hors titre 2)		481 278 063	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>473 840 273</b>	<b>330 436</b>	<b>5 619 283</b>	<b>479 789 992</b>	

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>					
<i>Consommation 2021</i>					
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	10 434 820 8 634 752	61 879	4 800 000 4 681 055	15 234 820	15 234 820 13 377 686
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	192 444 871 191 351 369			192 444 871	192 444 871 191 351 369
12 – Information géographique et cartographique	89 199 494 87 977 163		10 000	89 199 494	89 199 494 87 987 163
13 – Météorologie	185 055 482 184 741 498			185 055 482	185 055 482 184 741 498
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>477 134 667</b>	<b>0</b>	<b>4 800 000</b>	<b>481 934 667</b>	<b>481 934 667</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>472 704 782</b>	<b>61 879</b>	<b>4 691 055</b>		<b>477 457 715</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>					
<i>Consommation 2021</i>					
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	10 434 820 8 381 622	61 879	4 800 000 5 056 048	15 234 820	15 234 820 13 499 549
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	192 444 871 191 351 369			192 444 871	192 444 871 191 351 369
12 – Information géographique et cartographique	89 199 494 88 014 758		75 000	89 199 494	89 199 494 88 089 758
13 – Météorologie	185 055 482 184 741 498			185 055 482	185 055 482 184 741 498
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>477 134 667</b>	<b>0</b>	<b>4 800 000</b>	<b>481 934 667</b>	<b>481 934 667</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>472 489 247</b>	<b>61 879</b>	<b>5 131 048</b>		<b>477 682 174</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	472 704 782	466 247 976	473 470 100	472 489 247	466 247 976	473 840 273
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 492 091	10 167 180	10 460 692	8 270 856	10 167 180	10 819 765
Subventions pour charges de service public	464 212 691	456 080 796	463 009 408	464 218 391	456 080 796	463 020 508
Titre 5 – Dépenses d'investissement	61 879	0	404 724	61 879	0	330 436
Dépenses pour immobilisations corporelles de	0	0	228 292	0	0	210 864

## Expertise, information géographique et météorologie

Programme n° 159 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
l'État						
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	61 879	0	176 432	61 879	0	119 572
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>4 691 055</b>	<b>4 800 000</b>	<b>6 376 302</b>	<b>5 131 048</b>	<b>4 800 000</b>	<b>5 619 283</b>
Transferts aux entreprises	113 300	0	342 700	149 230	0	192 238
Transferts aux collectivités territoriales	65 029	0	-60 850	63 422	0	45 801
Transferts aux autres collectivités	4 512 726	4 800 000	6 094 452	4 918 397	4 800 000	5 381 244
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>471 047 976</b>			<b>471 047 976</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+9 233 353			+10 230 087	
<b>Total*</b>	<b>477 457 715</b>	<b>480 281 329</b>	<b>480 251 127</b>	<b>477 682 174</b>	<b>481 278 063</b>	<b>479 789 992</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	88 865	95 000	134 700	88 865	95 000	134 700
<b>Total</b>	<b>88 865</b>	<b>95 000</b>	<b>134 700</b>	<b>88 865</b>	<b>95 000</b>	<b>134 700</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2022		8 410		8 410				
10/2022		157		157				
<b>Total</b>		<b>8 567</b>		<b>8 567</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		10 219		10 219				
10/2022		110 663		110 663				
12/2022		5 252		5 252				
<b>Total</b>		<b>126 133</b>		<b>126 133</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/02/2022				92 490				
<b>Total</b>				<b>92 490</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/02/2022				904 244				
<b>Total</b>				<b>904 244</b>				

## DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						6 012 765		6 012 765
<b>Total</b>						<b>6 012 765</b>		<b>6 012 765</b>

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		77 590		77 590				
02/12/2022		4 944 983		4 944 983				
<b>Total</b>		<b>5 022 573</b>		<b>5 022 573</b>				

**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**DÉCRETS DE VIREMENT**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		4 030 000		3 530 000				
05/12/2022		46 080		46 080				
<b>Total</b>		<b>4 076 080</b>		<b>3 576 080</b>				

**LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		6 012 765		6 012 765				
01/12/2022				500 000				
<b>Total</b>		<b>6 012 765</b>		<b>6 512 765</b>				

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>15 246 118</b>		<b>16 242 852</b>		<b>6 012 765</b>		<b>6 012 765</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable		15 203 180 17 247 231	15 298 180 17 247 231		15 203 180 16 779 858	15 298 180 16 779 858
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable		188 966 458 188 920 836	188 966 458 188 920 836		188 966 458 188 925 780	188 966 458 188 925 780
12 – Information géographique et cartographique		85 582 661 86 446 978	85 582 661 86 446 978		85 582 661 86 448 273	85 582 661 86 448 273
13 – Météorologie		181 295 677 187 636 081	181 295 677 187 636 081		181 295 677 187 636 081	181 295 677 187 636 081
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>471 047 976</b>	<b>471 047 976</b>	<b>0</b>	<b>471 047 976</b>	<b>471 047 976</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+9 233 353	+9 233 353		+10 230 087	+10 230 087
Total des crédits ouverts	0	480 281 329	480 281 329	0	481 278 063	481 278 063
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>480 251 127</b>	<b>480 251 127</b>	<b>0</b>	<b>479 789 992</b>	<b>479 789 992</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+30 202	+30 202		+1 488 071	+1 488 071

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le programme 159 affiche une consommation satisfaisante de ses crédits ouverts en gestion 2022.

En effet, le niveau de consommation des autorisations d'engagement (AE) est de 99,9 % et en crédits de paiement de 99,7 % (CP).

Les restes à payer sur le programme 159 reposent essentiellement sur l'action 10. En effet, les actions 11,12 et 13 ne portent que des dépenses pour charges de service public ou des subventions annuelles, ces dernières ne peuvent engendrer de restes-à-payer.

Concernant l'action 10, les paiements sur des engagements des années antérieures sont évalués à partir d'une clef de répartition qui reste stable d'année en année.

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	471 191 000	471 191 000	0	471 191 000	471 191 000
Amendements	0	-143 024	-143 024	0	-143 024	-143 024
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>471 047 976</b>	<b>471 047 976</b>	<b>0</b>	<b>471 047 976</b>	<b>471 047 976</b>

Un amendement est venu modifier les crédits inscrits en PLF 2022.



L'amendement gouvernemental n° 935 déposé à l'Assemblée nationale a diminué les crédits en LFI à hauteur de 143 024 €, au bénéfice de la mise en œuvre du plan d'économies sur les achats de l'État.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

En PLF 2022, il n'y a pas eu de modifications de la maquette.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

En 2022, l'arrêté du 2 février 2022 du journal officiel (JO) du 3 février 2022 a reporté les crédits de fonds de concours pour un montant de 92 490,65 € en CP.

Le décret d'avance n° 2022-512 du 7 avril 2022 du JO du 8 avril 2022 d'un montant de 6 012 765 € en AE et en CP a annulé la réserve du programme.

Deux lois de finances rectificatives sont venues impacter le programme :

- la loi de finances rectificatives n° 2022-1157 du 16 août 2022 loi de finances rectificative pour 2022 au JO du 17 août 2022 de 6 012 765 € en AE et en CP a permis la remise à disposition de la réserve de précaution ;
- la loi de finances rectificatives n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 a permis de doter le programme 159 de 500 000 € en CP au titre du plan tourisme pour le CGDD.

Par ailleurs, le programme 159 a bénéficié de mesures complémentaires tels que :

- le décret de virement n° 2022-935 du 27 juin 2022 du JO du 28 juin 2022 portant virement de crédits de 4 030 00 € en AE et de 3 530 000 € en CP dont :
  - . un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 000 000 € en AE et 500 000 € en CP en provenance du programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et à destination du programme 159, destiné au financement des actions menées dans le cadre de la mesure « réduire l'empreinte écologique du tourisme » du plan tourisme ;
  - . deux mouvements à destination du programme 159 et destinés au financement du plan national pour des achats durables : – un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 000 000 € en AE et CP en provenance du programme 174 « Énergie, climat et après-mines » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ; – un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 000 000 € en AE et CP en provenance du programme 181 « Prévention des risques » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
  - . un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP en provenance du programme 181 « Prévention des risques » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et à destination du programme 159, destiné au financement d'une étude sur les plastiques dans la chaîne alimentaire ;
- le décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits de 77 590 € en AE et en CP en provenance du P150 « Formations supérieures et recherche universitaire » dans le cadre de la Loi de programmation pour la recherche (LPR) à destination des opérateurs du programme 159 dont 15 598 € à l'IGN, 45 055 € au Cerema et 16 937 à Météo-France ;
- d'une série de transferts en provenance du Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines (FAIRH) porté par le programme 148 « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonction publiques » par décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits du JO du 4 décembre 2022 :
  - . un transfert de crédits d'un montant de 2 392 051 € en AE et CP destiné au financement de l'accompagnement de la transformation de Météo-France ;

- . un transfert de crédits d'un montant de 1 987 725 € en AE et CP destiné au financement de l'accompagnement de la transformation du Cerema ;
- . un transfert de crédits d'un montant de 563 507 € en AE et CP destiné au financement de l'accompagnement de la transformation de l'IGN ;
- d'un transfert de crédits correspondant à une aide exceptionnelle aux 17 étudiants boursiers de l'école nationale de météorologie à hauteur de 1 700 € en provenance du programme 231 « Vie étudiante » ;
- d'un décret de virement n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 portant virement de crédits de crédits d'un montant de 46 080 € en AE et CP en provenance du programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et à destination du BOP CGDD destiné au financement de l'évaluation de l'expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE).

Enfin, la réserve du programme 159 a été intégralement levée, soit 6 012 765 €, permettant de verser une subvention pour charges de service public complémentaire à l'établissement Météo-France.

#### ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

En 2022, le programme 159 a perçu en fonds de concours un montant de 126 133,46 € en AE/CP (hors reports) dont la quasi intégralité porte sur des remboursements de prestations réalisées par le CGDD.

S'agissant des attributions de produits, le programme 159 a reçu 8 566,61 € de recettes provenant de la vente de publications, de documents ou de données produits par le CGDD.

#### RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	6 012 765	6 012 765	0	6 012 765	6 012 765
Surgels	0	6 012 765	6 012 765	0	6 012 765	6 012 765
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-6 012 765	-6 012 765	0	-6 012 765	-6 012 765
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>6 012 765</b>	<b>6 012 765</b>	<b>0</b>	<b>6 012 765</b>	<b>6 012 765</b>

La réserve de précaution du programme 159, à hauteur de 6 012 765 € en AE et CP, a été intégralement levée permettant de verser en gestion 2022 une subvention pour charges de service public complémentaire à l'établissement Météo-France.

## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

#### GÉOPLATEFORME

La Géoplateforme vise à démultiplier la capacité des acteurs publics, locaux et nationaux, à se saisir des géodonnées dans la conduite des politiques publiques.

Elle consiste en une plateforme ouverte et mutualisée pour l'hébergement et le partage des données, avec une ambition de passage à l'échelle tant en termes de capacité d'hébergement que d'outils de partage.

Sa mise en place se fait en lien très étroit avec un large écosystème d'acteurs (publics, privés, communautés ouvertes) susceptibles d'utiliser ou d'interagir avec la Géoplateforme.

Les principales attentes de la Géoplateforme :

- le développement de communautés de producteurs et d'utilisateurs de données : la Géoplateforme va permettre l'hébergement et la gestion de bases de données coproduites ou partagées entre de larges réseaux d'acteurs, notamment publics, comme on en trouve par exemple dans les domaines environnementaux (biodiversité, occupation des sols, qualité des sols, agriculture...) ou territoriaux (routes, adresses, tourisme, transports publics...) ; plutôt que de recréer une base et/ou un SI pour chaque projet, la Géoplateforme offre une industrialisation des outils de mise en réseau des acteurs (volonté de simplification des outils et de mutualisation des infrastructures) ;
- des services publics en meilleure interaction avec leurs publics : la Géoplateforme va faciliter le développement de cartes thématiques et de portails s'appuyant sur elle, rendant transparent pour les porteurs de projets la gestion de la complexité des géodonnées (capacité, format, outils de partage) ; on peut penser à des observatoires (ex. sobriété foncière, forêt, érosion du littoral...) ou des plateformes participatives (ex. qualité de l'air, cartes du bruit...) ; outre un socle d'outils, l'animation d'un réseau de partenaires industriels facilitant la réutilisation des composants Géoplateforme, est envisagée ;
- le développement et l'exposition de nouveaux services : mise à disposition d'interfaces simplifiées répondant aux besoins des utilisateurs pour leur permettre de produire et d'héberger sur la Géoplateforme des traitements complexes et des services à haute valeur ajoutée (usine logicielle ouverte, bac à sable de développements et accès simplifié à un catalogue d'API et de traitements). Cette approche doit favoriser l'appropriation de la plateforme par les utilisateurs et, in fine, l'enrichissement du catalogue des services exposés.

Le pilotage du programme est assuré par l'IGN, Institut national de l'information géographique et forestière.

Les informations présentées ci-dessous sont cohérentes avec le dossier soumis et ayant reçu l'avis conforme du directeur de la DINUM en juillet 2021 au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 relatif au système d'information et de communication de l'État.

Année de lancement du projet	2019
Financement	IGN et FTAP
Zone fonctionnelle principale	Information géographique

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,15	0,12	0,17	0,20	0,52	0,52	9,42	7,99	5,04	1,90	8,84	9,69	3,40	5,69	18,12	18,12
Titre 2	0,20	0,20	0,48	0,48	0,56	0,56	2,06	2,06	0,98	0,98	1,36	1,36	0,80	0,80	4,38	4,38
<b>Total</b>	<b>0,35</b>	<b>0,32</b>	<b>0,65</b>	<b>0,68</b>	<b>1,08</b>	<b>1,08</b>	<b>11,48</b>	<b>10,05</b>	<b>6,02</b>	<b>2,88</b>	<b>10,20</b>	<b>11,05</b>	<b>4,20</b>	<b>6,49</b>	<b>22,50</b>	<b>22,50</b>

## Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	22,10	22,50	+1,81 %
Durée totale en mois	60	65	+8,33 %

## Coût et durée du projet

Les années 2021 et 2022 présentent uniquement des coûts d'investissement.

Afin d'afficher un coût complet du programme cohérent avec celui publié dans le Panorama des grands projets numériques de l'État de décembre 2022, les colonnes « 2023 » et « 2024 et suivantes » présentent les coûts d'investissement, auxquels sont ajoutés deux années de coûts fonctionnement. Ces derniers correspondent à la moyenne des coûts annuels de maintien en condition opérationnelle des années 2028 et 2029 (3,0004 M€ HT2 et 0,8 M€ T2), les deux dernières années de la vie du service étant considérées comme les plus représentatives dans l'analyse de la valeur MAREVA.

## Évolution du coût et de la durée

Date de début du programme : janvier 2019 ; Fin du programme : juin 2024

Les éléments de base de l'infrastructure Géoplateforme (socle technique d'exploitation et usine logicielle), qui devaient être opérationnels en T2 2022, seront finalement mis à disposition début T4 2022. Même si les travaux de développements ont pu débuter dans les environnements de qualification, un ajustement du calendrier a été nécessaire.

De plus, depuis la dernière publication du RAP, nous avons précisé avec le titulaire les calendriers de mise à disposition des fonctions socle de la Géoplateforme. Compte-tenu des explications évoquées ci-dessus, la date de fin du projet a été décalée de janvier 2024 à juin 2024.

## GAINS DU PROJET

## Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,56	0,56	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	6,36	6,36	
Délai de retour en années	10	10 290 000	+102 899 900,00 %

L'évaluation des gains est réalisée sur les deux années les plus représentatives (2027 et 2028) uniquement sur les gains métiers (augmentation des recettes, hors économies induites) de 2019 à 2029, présentés dans les impacts métiers de l'analyse MAREVA Rentabilité.

## Point d'avancement du programme

En 2021, le projet Géoplateforme a franchi des étapes importantes : avis conforme de la DINUM, choix de l'hébergeur OVHCloud et du groupement industriel en charge de son développement et de son exploitation.

Le projet est maintenant entré dans une phase active de construction. Parmi les faits marquants récents et à venir, on retient notamment :

- la mise en service de premières fonctionnalités réalisées sous forme d'expérimentations (Géotuileur, Plugin QGIS API entrepôt, Géocodage, Démonstrateur Lidar HD...) ;
- l'arrivée début 2023 des premières fonctionnalités du socle, à savoir la diffusion de données (sur base de jeux test) et le chargement de données (de type vecteurs) ;
- la livraison d'ici septembre 2023 d'un périmètre socle exhaustif (diffusion, téléchargement de données, entrepôt de données, authentification...) permettant d'assurer une reprise de l'existant et, pour ce qui est des besoins propres de l'IGN, une bascule progressive des utilisateurs du Géoportail d'ici fin 2023.

Plus en détails, les travaux de construction du socle sont entrés dans une phase opérationnelle avec la mise en production le 12 octobre 2022 de l'usine logicielle et du socle technique d'exploitation et le démarrage, depuis juillet 2022, des développements des fonctionnalités cœur de la Géoplateforme.

Ces développements ont été allotés et les différents calendriers évoluent en parallèle. Leur nombre est conséquent ce qui nécessite un suivi resserré. Le rythme constaté des développements est relativement en phase avec le prévisionnel avec un premier jalon important à la mi-mars 2023 de mise à disposition des services de diffusion (s'appuyant sur des jeux de données test) et des services de chargement des données de type vecteur dans l'entrepôt cible (API d'alimentation pour les données vecteur). Puis arriveront les services d'alimentation et de diffusion des données de type image (raster) en juin ainsi que les fonctionnalités d'authentification et gestion des droits d'accès aux données. Concernant le chantier de développement des futures interfaces de la Geoplateforme, le développement des différentes interfaces facilitant l'usage des API de la Geoplateforme (visualisation des données, alimentation, espace collaboratif, etc.) est en cours de cadrage en termes de choix de la maîtrise d'œuvre, de planning prévisionnel et de coûts. Les premiers livrables sont attendus à partir du second semestre 2023.

Deux points d'attention se sont confirmés ces derniers mois.

Le chantier de migration des données est, sans conteste, sur le chemin critique du projet et les projections « théoriques » actuelles conduisent à une fin de chantier en septembre. Ces projections doivent être éprouvées d'ici fin février grâce aux tests programmés en environnement réel afin de mesurer précisément les débits de copie de données et d'en déduire les calendriers associés et les éventuelles mesures à prendre pour raccourcir les délais.

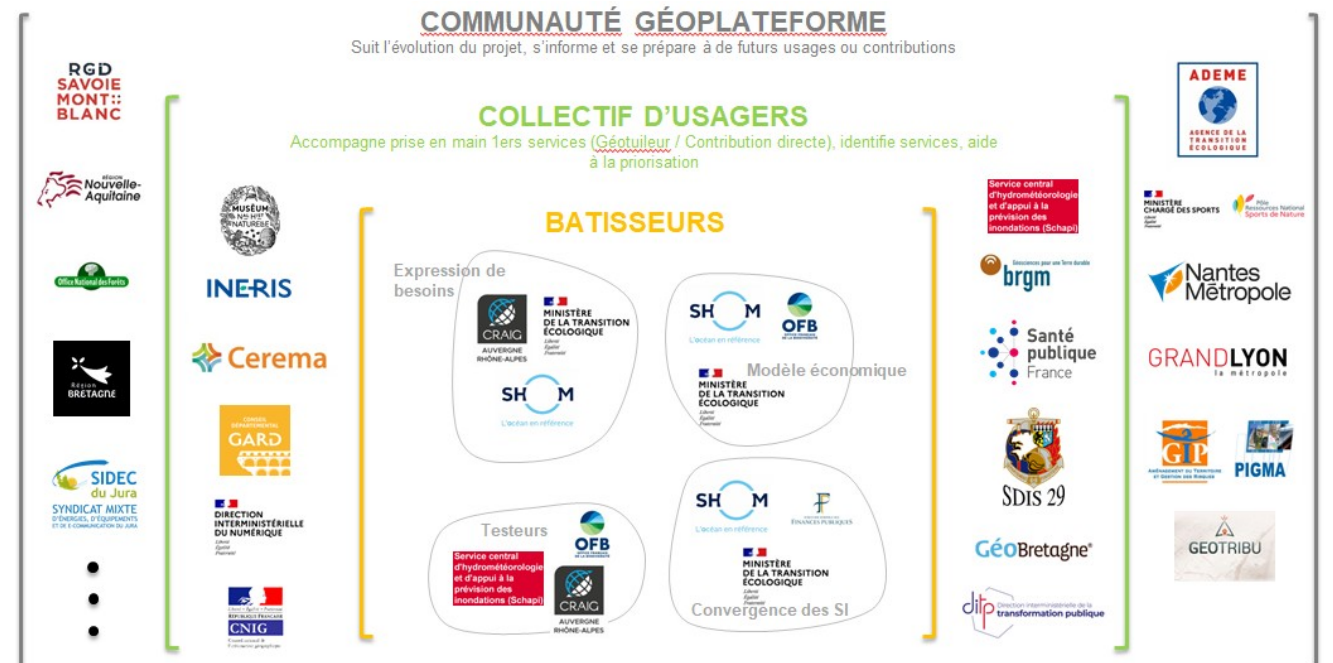
Le planning opérationnel de construction de l'ensemble des services du socle de la Géoplateforme et de migration des données impose de devoir assurer la continuité de service de l'infrastructure du Géoportail jusque la fin 2023, pour permettre aux utilisateurs de basculer entre les 2 systèmes en bénéficiant d'un temps de recouvrement d'au moins trois mois. Les modalités pour assurer cette continuité de service (maintenance et infogérance) sont en cours de précision.

Afin d'accompagner la bascule des utilisatrices et utilisateurs des géoservices IGN vers la Géoplateforme, plusieurs actions d'information ont été organisées dès octobre 2022 et encore plus largement en ce début d'année 2023.

De plus, l'animation de la communauté des partenaires et utilisateurs de la Géoplateforme s'est fortement étoffée. Ainsi :

- depuis le 13 septembre, les partenaires sont invités à se rassembler sur une communauté Géoplateforme sur la plateforme collaborative Osmose. Le 6 décembre, cinq d'entre eux sont venus présenter leur usage projeté de la Géoplateforme lors d'un temps d'info en ligne ;
- la dynamique de temps d'info a été entretenue tout au long du second semestre 2022 et sera prolongée en 2023 ;
- plusieurs actions d'accompagnement à la bascule des utilisateurs/utilisatrices des géoservices IGN vers la Géoplateforme ont été organisées dès octobre 2022 et encore plus largement en janvier ;
- un second comité stratégique s'est tenu le 19 décembre 2022 et a permis d'ouvrir la discussion sur quelques orientations stratégiques : modèle économique, interfaces notamment.

A titre d'illustration, le schéma ci-dessous représente une partie des acteurs constituant cette communauté naissante.



L'évaluation des gains est réalisée sur les deux années les plus représentatives, à savoir la moyenne des coûts sur les années 2022 et 2023, à la fois sur les gains SI (écart entre les coûts de fonctionnement cibles et existants) et les gains métiers (augmentation de recettes).

Le délai de retour en années n'apparaît pas comme un indicateur pertinent. En effet, sur le seul périmètre de l'IGN, le coût excède le gain total. Il s'agit de développer un service au bénéfice des citoyens, développeurs et décideurs. L'objectif est d'offrir un accès à des informations géographiques fiables pour comprendre les territoires, définir les

politiques publiques, développer la dématérialisation de l'administration, l'information des citoyens et l'économie numérique.

## GÉOPORTAIL

Le Géoportail est un outil-clé qui permet aux citoyens, développeurs et décideurs d'avoir accès à des informations géographiques fiables pour comprendre les territoires, mettre en œuvre les politiques publiques, accompagner la dématérialisation de l'administration et l'économie numérique et informer les citoyens.

Le Géoportail est accessible *via* le site de consultation <https://www.geoportail.gouv.fr> et présente une offre de services à destination des services publics ainsi que des interfaces de programmation (API) pour les développeurs. Il contribue à la mise en œuvre de la loi sur le service public de la donnée et à la directive européenne visant à construire une infrastructure d'information géographique dans la communauté européenne pour favoriser la protection de l'environnement (directive INSPIRE).

Le pilotage du projet est assuré par l'IGN, Institut national de l'information géographique et forestière.

Année de lancement du projet	2015
Financement	IGN et PIA
Zone fonctionnelle principale	Information géographique

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	2,30	2,30	1,10	1,10	0,00	0,00	2,10	2,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,40	3,40
Titre 2	4,70	4,70	0,30	0,30	0,00	0,00	1,60	1,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	5,00
<b>Total</b>	<b>7,00</b>	<b>7,00</b>	<b>1,40</b>	<b>1,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,70</b>	<b>3,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,40</b>	<b>8,40</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,13	15,90	+12,53 %
Durée totale en mois	41	67	+63,41 %

Le bilan du projet Géoportail a été présenté à la DINUM en décembre 2020 qui a officiellement validé sa clôture. C'est pourquoi, il n'y a pas de coûts d'investissement en 2021. Seuls les coûts de fonctionnement sont présentés dans les colonnes 2022 et 2023. Ils ont été calculés sur les deux années les plus représentatives de la vie du service, à savoir la moyenne des coûts sur les années 2022 et 2023.

D'un point de vue contractuel, toutes les vérifications d'aptitude (VA) et vérifications de services réguliers (VSR) du marché de migration du Géoportail dans OSHIMAE ont été prononcées à l'exception de la VSR sécurité attendue au premier trimestre 2022.

Au regard de l'exploitation, l'année 2021 a permis de finaliser les travaux de sécurisation de l'infrastructure du Géoportail engagés en sortie de l'audit sur la sécurisation de la DINUM. De ce fait, la disponibilité des services s'est grandement améliorée sur la période.

L'année 2021 est également l'année d'ouverture des données IGN sous licence ouverte Etalab qui s'est traduite par une augmentation de l'usage des services du Géoportail. En juillet 2021, le nouveau site Géoservices, vitrine des données et services du Geoportail, a été mis en production ce qui permet d'appuyer cette démarche d'ouverture.



**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Justification au premier euro

**GAINS DU PROJET****Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	1,70	1,48	-12,84 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,09	
Gain annuel moyen en ETPT	0	1	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	8,88	5,20	-41,40 %
Délai de retour en années	7	0	

L'évaluation des gains est réalisée sur les deux années les plus représentatives, à savoir la moyenne des coûts sur les années 2022 et 2023, à la fois sur les gains SI (écart entre les coûts de fonctionnement cibles et existants) et les gains métiers (augmentation de recettes).

Le délai de retour en années n'apparaît pas comme un indicateur pertinent. En effet, sur le seul périmètre de l'IGN, le coût excède le gain total. Il s'agit de développer un service au bénéfice des citoyens, développeurs et décideurs. L'objectif est d'offrir un accès à des informations géographiques fiables pour comprendre les territoires, définir les politiques publiques, développer la dématérialisation de l'administration, l'information des citoyens et l'économie numérique.

**CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)****Génération 2015 - 2020**

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	5 383 000						
<b>Total</b>	<b>5 383 000</b>						

**CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)****Génération 2019 - 2022**

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	204 200						
La Réunion	204 200						
<b>Total</b>	<b>204 200</b>						



## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>480 281 329</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>481 278 063</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>480 251 127</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>479 789 992</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>479 789 992</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>30 202</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4)

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>5 043 399</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>9 651</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>5 053 050</b>	-	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>479 789 992</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>-474 736 942</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>480 251 127</b>	-	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4)	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>480 251 127</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022</b> (R6 = R4 + R5) <b>5 514 184</b>
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5)
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>5 514 184</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

« La totalité des restes-à-payer au programme en 2022 est constituée d'engagements sur l'action 10 correspondant à l'action du CGDD et des DREAL au titre des crédits qu'elles reçoivent du programme 159 ».



**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Justification au premier euro

**Justification par action****ACTION****10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable		15 298 180 17 247 231	<b>15 298 180</b> <b>17 247 231</b>		15 298 180 16 779 858	<b>15 298 180</b> <b>16 779 858</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 498 180	10 472 583	10 498 180	10 842 517
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 262 180	10 284 483	10 262 180	10 648 317
Subventions pour charges de service public	236 000	188 100	236 000	194 200
Titre 5 : Dépenses d'investissement		404 724		330 436
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		228 292		210 864
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		176 432		119 572
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 800 000	6 369 925	4 800 000	5 606 905
Transferts aux entreprises		342 700		192 238
Transferts aux collectivités territoriales		-60 850		45 801
Transferts aux autres collectivités	4 800 000	6 088 074	4 800 000	5 368 866
<b>Total</b>	<b>15 298 180</b>	<b>17 247 231</b>	<b>15 298 180</b>	<b>16 779 858</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**Études en matière de prospective et de stratégie du développement : 769 592 € en AE et 795 023 € en CP**

Ces crédits ont été consacrés au financement d'actions destinées à l'accompagnement des acteurs privés et publics dans leurs démarches de développement durable, ainsi qu'à la mise en œuvre de cadres stratégiques pour la transition écologique.

Parmi les actions déployées :

- la mise en place du dispositif Service public écoresponsable (SPE) et le volet « État » du plan de sobriété énergétique, présenté en octobre 2022 ;
- l'animation de la communauté des acteurs impliqués dans la mise œuvre de la feuille de route de la France pour l'agenda 2030 ;

- la structuration d'une communauté des territoires démonstrateurs de la transition écologique au service du portage de la transition écologique de manière transverse au projet des territoires, en s'appuyant en particulier sur les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

En outre, une partie de ces crédits est mobilisée par les DREAL :

- pour la promotion du développement durable au niveau local (études et manifestations dans le cadre de la territorialisation des enjeux et des objectifs du développement durable) ;

- pour le soutien à l'éducation à l'environnement et au développement durable en appui aux opérations menées par la communauté éducative : aide aux projets éducatifs en faveur du développement durable, formations de formateurs à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

### **Études en matière d'évaluation et d'intégration du développement durable dans les politiques publiques :**

**2 850 074 € en AE et 3 022 909 € en CP**

Les crédits ont financé des travaux et études économiques et méthodologiques sur les thématiques suivantes :

- le développement d'instruments, de données et d'analyses sur la fiscalité écologique, les comportements des agents économiques, l'économie des ressources naturelles et des risques, la modélisation économique de la transition énergétique et de ses impacts sociaux, permettant d'éclairer et d'étayer les orientations des politiques publiques relevant des MTE et MTECT ;

- l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques publiques aux échelles européenne et nationale (transports, agriculture, énergie, industrie, etc.) et internationale (commerce) ;

- la réforme de l'autorité environnementale, la promotion de la participation du public pour les projets ayant un impact environnemental, l'évaluation environnementale, le développement d'éléments méthodologiques pour permettre la prise en compte du changement climatique mais également améliorer la mise en œuvre de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) notamment dans le cadre des actions portées par le plan biodiversité (géolocalisation des mesures compensatoires, cadre harmonisé pour le dimensionnement de la compensation, etc.) ;

- le soutien à la mise en œuvre de démarches écoresponsables chez les acteurs publics et privés, conduisant à mettre en place diverses actions en faveur de l'adoption de modes de consommation et de production durables et de modèles économiques d'affaires plus circulaires, notamment le déploiement du plan national pour les achats durables 2022-2025.

En outre, ces crédits ont financé la gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs (décret n° 2002-1341 du 5 novembre 2002) assurée par la Caisse des dépôts et consignations.

Une partie des crédits a été déléguée aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour leur donner les moyens d'assurer pleinement leur fonction d'autorité environnementale et de prendre en compte des principes du développement durable dans les divers secteurs clés (agriculture, énergie, littoral, montagne, etc.) pour réduire ainsi au maximum les risques de contentieux européens.

### **Pilotage du réseau scientifique et technique : 2 120 601 € en AE et 2 130 888 € en CP**

Le service de la recherche et de l'innovation (SRI) assure le suivi mais aussi le développement de la recherche, de l'innovation, ainsi que des compétences et des capacités scientifiques et techniques au profit des politiques de transition en particulier dans le contexte de planification écologique et pour accélérer ces transitions.

Le budget de l'action 10 est mobilisé sur les objectifs suivants :

- développer la mobilisation des données au profit de nos politiques en appui de l'administrateur ministériel des données « AMD ». Il s'agit de déployer la mise en œuvre de la feuille de route de la donnée, des algorithmes et des codes sources et la feuille de route intelligence artificielle et transition écologique. Cela conduit à industrialiser l'« offre de services données », à valeur ajoutée aux acteurs sur la base de cas d'usages, d'accompagner la mission

connaissance dans sa nouvelle organisation territoriale en services déconcentrés, et se concrétise par le développement de preuves de concept (POC) démonstratifs, et de projets innovants et structurants.

- accompagner l'écosystème français des start-up, PME et incubateurs « greentech » qui innovent au service de la transition écologique. Il s'agit de développer l'offre de service pour ces startups et en particulier celles labellisées « Greentech Innovation » et notamment leur valorisation en lien avec French Tech, BPI et Business France. On peut citer à titre d'exemple d'action : 2 étapes du tour de France sur l'achat public innovant pour mettre en relation startup et donneur d'ordre publics, et la rencontre annuelle « Meetup Greentech » à l'automne.

- coordonner les enjeux scientifiques et de recherche du pôle ministériel en lien avec le MESR, et assurer la bonne intégration des enjeux du pôle ministériel dans le paysage français et européen (programme Horizon Europe) de la recherche et de leurs portages notamment par les différents opérateurs du réseau scientifique et technique (RST). La préoccupation est en particulier de coordonner et d'assurer le suivi pour le compte du ministère chargé de l'environnement du volet recherche du plan France 2030 avec une attention particulière sur les PEPR exploratoires et la recherche à risque. Au plan thématique l'attention porte autant sur les sujets biodiversité, que la préservation des ressources ou les questions climatiques, et de façon plus transversale sur les liens avec l'innovation et l'articulation avec les acteurs de la recherche sur les questions de données.

- développer les compétences de la transition écologique, en lien avec les autres acteurs du pôle ministériel et en interministériel, à destination des cadres des fonctions publiques et plus généralement des agents ou acteurs publics, ainsi que dans les cursus de l'enseignement supérieur et dans le scolaire

- accompagner les opérateurs sous tutelle CGDD, dans leur évolution stratégique : le Cerema, Météo France, l'IGN et l'UGE. Il s'agit aussi de porter une attention aux évolutions des autres opérateurs rassemblés au sein du RST.

- veiller aux compétences scientifiques et techniques, en assurant le bon fonctionnement et à la promotion des dispositifs de qualification et de suivi des experts et des chercheurs dans le périmètre du pôle ministériel (corps des chercheurs, comités de domaine, dispositif de sélection des doctorants dans les écoles...)

- intégrant la fonction de délégué ministériel aux normes, assurer la coordination ministérielle en matière de normalisation et le développement des actions qui lui sont liées, dans un cadre interministériel et en lien avec les acteurs nationaux (Afnor,, COFRAC...) européen et internationaux ;

- intégrant la fonction du coordinateur interministériel délégué, assurer l'appui du coordonnateur interministériel des programmes de navigation par satellite.

- **Écolab, laboratoire d'innovation publique par la donnée et l'innovation ouverte :**

Le CGDD déploie, au sein du Service de la Recherche et de l'Innovation, l'Écolab. Son objectif est de promouvoir des réponses innovantes publiques ou privées à la double urgence de la transition écologique et de la transformation numérique. Il développe notamment une activité de laboratoire de l'innovation par la donnée, catalyseur de la transition écologique mobilisant l'intelligence artificielle. ».

Au titre de son activité sur les données, il incube des projets et accompagne les administrations centrales et déconcentrées dans leur modernisation et l'exploitation de la donnée comme accélérateur de leurs politiques, par exemple le Green data For health, action du PNSE4 qui facilite la valorisation des données environnementales au profit des chercheurs en santé ; autre exemple la Mission Connaissance qui promeut et expérimente avec les services dans les territoires de nouvelles offres de services autour de l'exploitation des données en appui à la conduite des politiques publiques. Il a également finaliser le développement de la plateforme « Mission transition écologique » transférée à la DGALN, service public en ligne co-porté par le ministère de la transition écologique et le ministère de l'économie, des finances et de la relance ; l'objectif est de rassembler à destination des PME et des TPE sur une même plateforme les informations et des services complémentaires sur les dispositifs de financements publics pour la transition écologique et énergétique.

Le CGDD est administrateur général des données du pôle ministériel. L'Écolab est chargé en lien avec le secrétariat général d'élaborer et d'animer la feuille de route donnée, algorithmes et codes sources et de la feuille de route « intelligence artificielle du pôle ministériel.

L'Écolab assure aussi, notamment dans le cadre de ses fonctions relatives à l'action 12 sur l'information géographique, le secrétariat général du Conseil national de l'Information géographique (CNIG).

#### **Politique éditoriale et valorisation des connaissances :**

#### **Études et enquêtes en matière d'observation et de statistiques : 2 509 411 € en AE et 2 454 892 € en CP**

La dotation permet le financement des opérations statistiques du service des données et études statistiques du CGDD (frais d'enquêtes, entretien et développement des systèmes d'informations statistiques) ainsi que l'acquisition de données nécessaire à ses missions.

Dans le domaine de l'énergie, les crédits ont financé des collectes de données sur la production d'énergie, notamment les énergies renouvelables.

Dans le domaine du logement et de la construction, les crédits ont financé des opérations régulières telles que les enquêtes sur le prix des terrains à bâtir, les prix de la construction neuve et de l'entretien-amélioration des logements, la commercialisation des logements neufs, la collecte et le traitement des statistiques mensuelles de la construction (Sitadel), le répertoire du parc locatif social (RPLS). En 2022, les crédits ont aussi permis de financer une partie de la refonte du système d'information Sitadel, refonte qui s'achèvera fin 2024.

Dans le domaine des transports, les financements ont concerné les opérations régulières visant à connaître les immatriculations, le parc de véhicules et la circulation des véhicules routiers ; l'enquête sur le transport routier de marchandises ; le système d'information sur le transport ferroviaire ; le système d'information multimodal sur le fret (transports et entrepôts) ; la durée du travail des conducteurs routiers. La plupart de ces enquêtes ou systèmes d'information répondent à des obligations européennes.

Dans le domaine de l'environnement, les crédits ont financé des opérations de collecte, de traitement et de valorisation de données en vue notamment de rapportages internationaux (Eurostat, OCDE, agence européenne pour l'environnement) sur les thématiques suivantes : la qualité des sols, la biodiversité, la pollution de l'eau et de l'air (concentrations et rejets de polluants), le climat, la forêt, les pratiques environnementales des Français et des prestations d'études sur l'environnement, les éco-activités, les métiers de la croissance verte et les dépenses de protection de l'environnement. En 2022, les crédits ont également permis la collecte d'une enquête spécifique sur le sentiment d'exposition des Français aux risques.

Enfin, en matière de développement durable, les crédits ont financé le suivi des indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD) ; la maintenance et l'enrichissement de bases de données telles que Geokit, Corine land cover, la cartographie dynamique.

#### **Affaires transversales : 167 800 € en AE et 163 094 € en CP**

Cette sous-action assure le financement du fonctionnement courant des services centraux du CGDD, ainsi que son service d'Orléans. La dotation est destinée aux frais de déplacement, à la formation au remboursement d'agents mis à disposition et à des prestations de service diverses.

#### **Affaires stratégiques : 356 206 € en AE et 360 642 € en CP**

Ces montants concernent le fonctionnement courant du cabinet du CGDD.



## **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement du CGDD ont été de 144 088 € en AE et 85 10 € en CP pour des projets statistiques.

## **DÉPENSES D'INTERVENTION**

### **Interventions pour la promotion du développement durable : 2 423 657 € en AE et 2 397 693 € en CP**

Les crédits d'intervention pour la promotion du développement durable ont financé :

- le soutien aux associations qui agissent pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, dans un cadre national ou international, dans l'éducation primaire, secondaire, dans l'enseignement supérieur, dans le cadre d'activités extrascolaires, du service national universel (SNU) et dans le cadre de la sensibilisation des publics adultes à ces questions ;

- l'action en matière de promotion du développement durable, des 17 objectifs de développement durable et de l'agenda 2030.

### **Interventions pour favoriser l'intégration du développement durable (HCPER) : 2 30 6174 € en AE et 1 503 053 € en CP**

Ces crédits ont financé les interventions en appui aux associations et groupements d'intérêt public pour la prise en compte du développement durable dans divers domaines (aménagement, agriculture, biodiversité, etc.), la coopération avec divers organismes de recherche pour l'évaluation de politiques publiques et la définition d'instruments économiques environnementaux ou encore la participation au réseau francophone d'évaluation des impacts sur l'environnement.

### **Interventions en matière d'observations et de statistiques : 478 208 € en AE et 510 315 € en CP**

Cette enveloppe couvre essentiellement le financement de la contribution du Ministère en charge de l'environnement au GIS Sol (groupement d'intérêt scientifique Sol), dans le cadre de la convention menée en partenariat avec le ministère chargé de l'agriculture, l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'agence de la transition écologique (ADEME), l'Institut de Recherche et Développement (IRD) et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Le GIS SOL est le programme d'acquisition de données sur la qualité et la nature de l'ensemble des sols français et de leur évolution.

### **Interventions en matière de pilotage du réseau scientifique et technique : 962 020 € en AE et 877 363 € en CP**

Les interventions ont concerné pour une part l'accompagnement des organismes scientifiques et techniques contribuant aux politiques ministérielles, dont 4 sous tutelle directe, dans leurs évolutions et transformations en facilitant aussi les échanges inter opérateurs.

Le service de la recherche et de l'innovation porte également des actions transverses pour l'animation de la coordination interministérielle Galileo et en support de la responsable ministérielle aux normes au sein du service

Le Commissariat général au développement durable porte également le pilotage de la politique d'information géographique. Cette activité est assurée par le service de la recherche et de l'innovation au sein de l'Écolab qui déploie une part importante de son activité sur la donnée (cf action 10).

La quasi-totalité des actions financées correspond à la mise en œuvre des exigences de la directive européenne INSPIRE. Il s'agit en particulier de financer :

- le fonctionnement du catalogue central « INSPIRE » pour la France (Géocatalogue), destiné à fournir les services de recherche exigés par la directive éponyme (articles L. 127-2, L. 127-4 et L. 127-7 du code de l'environnement). Le Géocatalogue est mis en œuvre par le BRGM dans le cadre d'une convention annuelle.
- la mise en œuvre de plateformes régionales de mutualisation de l'information géographique (plates-formes Prodiges) conformes aux prescriptions de la directive et permettant aux services de l'État dans les régions de répondre aux exigences de la directive en matière de partage des données géographiques avec les collectivités territoriales (article L. 127-8 du code de l'environnement).
- les activités d'animation exercées par l'AFIGÉO (Association française pour l'information géographique) pour la communauté des acteurs du domaine de l'information géographique pour soutenir, d'une part, la gouvernance territoriale de la donnée géographique via l'animation des plateformes et, d'autre part, le développement du secteur de l'information géographique en cohérence avec les objectifs de politique publique dans le secteur de l'information géographique en France.

#### Affaires stratégiques : 158 360 € en AE et en CP

Ces montants concernent des dépenses d'interventions qui intéressent l'action du CGDD sans nécessairement correspondre à l'une des entrées présentées ci-dessous ( *le PAP liste les services du CGDD*).

Pour l'année 2022, les dépenses d'intervention ont concerné notamment la fondation Gustave Eiffel, à laquelle une subvention pour la création d'un Point Focal « Adaptation et Résilience des villes au changement climatique et la réalisation d'une étude sur les bonnes pratiques lors des événements extrêmes a été accordée.

#### Politique éditoriale et valorisation des connaissances :

## ACTION

### 11 – Etudes et expertise en matière de développement durable

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable		188 966 458 188 920 836	<b>188 966 458</b> <b>188 920 836</b>		188 966 458 188 925 780	<b>188 966 458</b> <b>188 925 780</b>

L'action 11 du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » est intégralement constituée de la subvention pour charges de service public (SCSP) du Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Le Cerema est un établissement public à caractère administratif créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 et le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013. La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la

différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 en modifient le statut.

Ce centre de ressources et d'expertise scientifique et technique interdisciplinaire apporte son concours à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques du pôle ministériel dans ses différents domaines de compétence, offrant une vision transversale au service du développement durable.

Désormais, son expertise sera ouverte à l'État mais aussi aux collectivités territoriales et à leurs groupements qui pourront demander à adhérer au Cerema. Des représentants des collectivités et groupements ayant adhéré au Cerema siègeront au CA et au sein des autres instances décisionnelles de l'établissement qui seront installées avant la fin du premier semestre 2023.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	188 966 458	188 920 836	188 966 458	188 925 780
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		56		
Subventions pour charges de service public	188 966 458	188 920 780	188 966 458	188 925 780
<b>Total</b>	<b>188 966 458</b>	<b>188 920 836</b>	<b>188 966 458</b>	<b>188 925 780</b>

En 2022, la subvention pour charges de service public (SCSP) hors réserve allouée au Cerema a contribué à plus de 90 % des dépenses de personnel de l'établissement et 50 % de son budget pour permettre la réalisation des missions suivantes :

- apporter une expertise technique en appui des services de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs territoriaux publics et privés pour permettre l'émergence, la réalisation et l'évaluation de projets, notamment de projets complexes, innovants, nécessitant une approche pluridisciplinaire ou répondant à de nouveaux enjeux, en particulier ceux liés à l'adaptation aux changements climatiques ;
- conduire des activités de recherche et d'innovation dans ses domaines d'activité, au bénéfice des territoires et favorisant le transfert d'innovations vers l'ingénierie opérationnelle publique et privée ;
- promouvoir aux échelons territorial, national, européen et international les règles de l'art et le savoir-faire développés dans le cadre de ses missions et d'en assurer la capitalisation.

L'établissement constitue un centre de ressources et d'expertise scientifiques et techniques interdisciplinaires apportant son concours à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques en matière d'aménagement durable, d'urbanisme, de transition écologique et de cohésion des territoires, notamment dans les domaines des mobilités, des transports et de leurs infrastructures, du bâtiment, de la prévention des risques naturels, de la sécurité routière et maritime, de la mer et du littoral.

En lien avec ces domaines, l'établissement développe et promeut des solutions aux enjeux climatiques, énergétiques, de préservation de l'environnement et de maîtrise de la consommation de ressources, y compris foncières, notamment au moyen d'une expertise et d'une ingénierie territoriale d'accompagnement des besoins des territoires en matière de transitions, de résilience et de revitalisation.

En articulation avec les services de l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, l'établissement prend en compte les particularités, les atouts et les besoins de chaque territoire.

Le législateur a considéré, avec la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires, le Cerema comme un partenaire de premier plan de l'ANCT.

Le Cerema a vocation à accompagner de manière croissante les collectivités sur ses champs de compétences. Cette ambition se traduit par la mise en œuvre de l'article 159 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « 3DS »). Par cet article, le législateur et le Gouvernement renforce le rôle d'expertise et d'assistance du Cerema au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements en mettant en place les conditions permettant la reconnaissance d'une situation de quasi-régie (au sens de l'article L. 2511-3 du code de la commande publique) ; « quasi-régie conjointe » entre d'une part, l'État et certaines collectivités territoriales ou leurs groupements et, d'autre part, le Cerema.

## ACTION

### 12 – Information géographique et cartographique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Information géographique et cartographique		85 582 661	<b>85 582 661</b>		85 582 661	<b>85 582 661</b>
		86 446 978	<b>86 446 978</b>		86 448 273	<b>86 448 273</b>

L'action 12 du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » concerne la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en Titre 3.

Toutes les autres dépenses exécutées hors SCSP, en T3 et T6 sur l'action 12, concernent la participation partielle de l'Écolab (Ex-MIG). Elles sont à rattacher à l'action 10 du programme. Ces imputations sur l'action 12 devraient disparaître sur les prochains exercices budgétaires.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	85 582 661	86 440 601	85 582 661	86 435 895
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		176 154		171 448
Subventions pour charges de service public	85 582 661	86 264 447	85 582 661	86 264 447
Titre 6 : Dépenses d'intervention		6 378		12 378
Transferts aux autres collectivités		6 378		12 378
<b>Total</b>	<b>85 582 661</b>	<b>86 446 978</b>	<b>85 582 661</b>	<b>86 448 273</b>

Les crédits de la SCSP de l'IGN (84,34 M€) sont répartis à 85 % dans la sous-action 12.1 « Production de l'information géographique » (71,69 M€) et à 15 % dans la sous-action 12.2 « Recherche dans le domaine de l'information géographique » (12,65 M€).

### 12.1 - Production de l'information géographique (71,69 M€ en AE et en CP)

En 2022, l'IGN a consacré 71,69 M€ au titre de la sous-action 1, pour ses missions de production d'information géographique et cartographique.

Avec le nouveau projet d'établissement lancé en 2019, la signature du Contrat d'objectifs et de performance 2020-2024 et la gratuité des données au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'IGN réinvente son modèle économique dans le contexte de la décroissance rapide de ses recettes commerciales. L'IGN s'est notamment recentré sur la production de référentiels d'informations géographiques et forestières pour ses partenaires publics et sur des grands projets d'appui aux politiques publiques. La SCSP contribue ainsi aux côtés de financements directs issus des porteurs de politiques publiques à la réalisation des projets et livrables produits et livrés ou publiés par l'Institut.

Les principales réalisations 2022 sont les suivantes :

- pour les projets à fort impact stratégique :
  - La fin du programme de couverture par des données altimétriques précises des départements de l'arc méditerranéen, en collaboration avec la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) ;
  - La poursuite du programme Lidar Haute Densité (Lidar HD) qui a permis de couvrir par des levés Lidar, 248 000 km<sup>2</sup> sur la France métropolitaine fin 2022, afin de répondre aux besoins du MTECT, du MASA, de l'Agence de services et de paiement (ASP), de l'ONF et des territoires - de nombreuses actions d'accompagnement des utilisateurs ont été mises en place pour que les données soient exploitées au mieux : animation de la communauté d'utilisateurs, intervention lors de journées en région, appui à la prise en main des données... ;
  - **La mise en place de la Fabrique des géo-communs**, l'incubateur de communs de l'IGN, avec un projet lancé (Panoramax, la base de vues immersives libres), deux projets en cours d'investigation (l'accès aux réglementations forestières, les obligations légales de débroussaillage) et l'intégration de la start-up d'état Bat-ID (référentiel national des bâtiments) ;
  - L'entretien d'une infrastructure de diffusion permettant la mise à disposition de données et de services géolocalisés, au travers des sites Géoportail et Géoservices – l'offre proposée a été étendue avec l'accès à de nouvelles données (données Lidar, données d'occupation du sol) et l'amélioration des services (notamment géocodage, calcul d'itinéraires/isochrones) ;
  - La mise en place des marchés majeurs de production d'information géographique militaire en réponse aux nouveaux enjeux de la Défense, GEOSOCLE 2 et GEOMAPS 2 ;
  - La mise à jour des données de surfaces non agricoles et de zones de densité homogène sur plus d'un tiers du territoire national dans le cadre de l'entretien du registre parcellaire graphique (RPG), permettant le calcul et l'attribution des aides de la politique agricole commune (PAC)
  - **Le lancement de l'observatoire des forêts françaises** pour valoriser et diffuser les données produites et l'expertise forestière, en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPF) et en lien avec les acteurs de la filière forêt-bois et l'Office français de la biodiversité (OFB)
  - La mise en place d'un processus automatisé de production et de mise à jour des données de description de l'occupation des sols (OCS-GE), qui s'appuie sur les progrès en matière de télédétection et d'intelligence artificielle, avec la production de deux millésimes sur le département du Gers et l'initialisation de la production de 22 départements ;
- 
- pour les activités constituant l'infrastructure en données géographiques
  - L'entretien de l'infrastructure géodésique française comprenant les réseaux de repères physiques et le réseau GNSS permanent (RGP) ;
  - La mise à jour en continu de la composante topographique du RGE (BD TOPO) en particulier sur les thèmes du bâti, de l'hydrographie, de la route et du tourisme ;

- Le renouvellement de la composante ortho-image du RGE® par la couverture en images aériennes des 36 départements métropolitains programmés, ainsi que des départements d'outre-mer de Guadeloupe, Martinique, Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon - ces données sont notamment utilisées pour mettre à jour le registre parcellaire graphique (voir ci-dessous) ;
- La couverture complète France entière du référentiel altimétrique (RGE Alti), avec la production des dernières zones sur le Morbihan ;
- Les campagnes annuelles d'inventaire des ressources forestières et du suivi temporel des habitats forestiers ;
- L'entretien des fonds cartographiques à différentes échelles : le fonds cartographique au 1/25000 a été mis à jour sur 45 000 km<sup>2</sup>, une mise à niveau du fonds au 1/100 000 a débuté sur les thèmes routier/ferré et lieux-dits ;
- La production de produits cartographiques numériques à partir des fonds cartographiques ou des données vectorielles de l'IGN : deux versions du produit SCAN 25 ont été publiées et le produit Plan IGN va désormais être mis à jour mensuellement ;
- La refonte du site Remonter le temps qui donne accès au patrimoine numérisé de l'IGN (photographies aériennes et cartes anciennes) ;
- En interaction avec le projet ci-dessus, la poursuite du programme de production d'une cartographie des habitats naturels (CarHab) avec la production de données sur une vingtaine de départements ;
- L'acquisition d'images haute résolution sur une dizaine de départements, pour la constitution de plans de corps de rue simplifié (PCRS) destinés à positionner précisément les réseaux enterrés sensibles, dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux enterrés ;

Le Plan d'activités de l'Institut, publié chaque année à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, présente un bilan des actions menées l'année précédente aux côtés du plan d'activités programmé pour l'année.

## 12.2 - Recherche dans le domaine de l'information géographique (12,65 M€) en AE et en CP)

L'IGN réalise des recherches finalisées et en assure la montée en maturité, s'approprie les technologies existantes et accompagne leur déploiement dans l'écosystème, et, notamment, la mise à profit des technologies d'apprentissage profond pour les besoins d'automatisation des productions IGN.

L'IGN entretient et assure la pérennité d'une recherche d'excellence en information géographique et forestière en s'appuyant sur l'École Nationale des Sciences Géographiques (ENSG-Géomatique), direction enseignement supérieur, recherche et innovation technologique de l'IGN regroupant l'ensemble des activités de recherche et de formation de l'IGN.

L'ENSG-Géomatique a accueilli pour la rentrée scolaire 2022-2023 près de 400 élèves (dont 37 doctorants) répartis dans onze cycles de formations. 175 étaient inscrits dans le cycle de l'ingénieur. Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, ces élèves sont inscrits administrativement à l'Université Gustave Eiffel et pédagogiquement rattachés à l'ENSG-Géomatique.

Conformément à la convention entre l'IGN et l'Université Gustave Eiffel du 30 juin 2020, les frais de scolarité sont perçus par l'Université Gustave Eiffel depuis la rentrée scolaire 2021-2022. Dans une logique de communalisation de certaines ressources et moyens, l'ENSG-Géomatique a démarré en 2021, avec l'Université Gustave Eiffel, une expérimentation d'utilisation du logiciel Pégase qui est le nouveau système d'information et l'outil de gestion de la scolarité étudiante.

Devant plus particulièrement remplacer le système Apogée des universités françaises, ce dernier sera déployé au sein de l'Université Gustave Eiffel ainsi que dans ses établissements-composantes et écoles membres. Cette expérimentation est menée dans la perspective d'une généralisation à tous les élèves à partir de la rentrée scolaire 2024-2025.

Tous les étudiants, et les personnels, de l'ENSG sont aujourd'hui formés systématiquement à la « fresque du climat » et sont encouragés à participer à l'atelier « Inventons nos vies bas carbone ».

L'ENSG a signé, en 2022, l'accord de Grenoble et est devenu « change leader » pour le Sulitest. Le Sulitest, développé, est un test qui mesure des indicateurs significatifs sur la connaissance des enjeux globaux et de ses solutions. Le partage de ces indicateurs peut permettre aux chercheurs, enseignants ou autres d'adapter l'approche pédagogique et expérimentale pour sensibiliser au développement durable. En étant « change leader », l'ENSG s'engage à ce qu'une large majorité de ses élèves et de ses personnels passent le test.

En matière de recherche, près de 50-60 articles, relus par les pairs, ont été publiés en 2022, dans les meilleurs journaux et actes de congrès et conférences dans le domaine de l'information géographique et forestière et de la géomatique. La majorité d'entre eux sont issus de travaux réalisés dans la cadre de projets partenariaux financés (H2020, ANR, PSPC, LABEX, etc.) et ont donné lieu à la production de prototypes.

L'ENSG participe activement, par l'apport d'expertise de ses enseignants et enseignants-chercheurs, au montage de projets IGN transformant et participe également à la constitution d'un socle technologique, par la montée en maturité de composants technologiques s'appuyant sur des résultats de recherche, voire à la valorisation des résultats de la recherche en externe.

## ACTION

### 13 – Météorologie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Météorologie		181 295 677 187 636 081	<b>181 295 677</b> <b>187 636 081</b>		181 295 677 187 636 081	<b>181 295 677</b> <b>187 636 081</b>

**L'action 13** représente le financement des attributions de l'État en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques, confiées à l'établissement public administratif Météo-France.

La mission principale de Météo-France concerne la prévision des phénomènes météorologiques dangereux (tempêtes, avalanches, précipitations diluviennes, chutes de neige, cyclones...) et sa contribution à la diffusion des alertes correspondantes. L'établissement intervient plus globalement en support des services en charge de la sécurité civile pour toutes les crises, même pour celles non directement liées à un phénomène météorologique mais pour lesquelles les conditions atmosphériques peuvent constituer un facteur aggravant.

La connaissance des climats passés et futurs constitue l'autre priorité de Météo-France. Il s'agit là d'un enjeu primordial dans une logique de développement durable et dans un souci d'adaptation au changement climatique.

L'action « Météorologie » est scindée en deux sous-actions :

#### 1 - Observation et prévision météorologiques

Cette sous-action correspond à la mission principale de l'opérateur Météo-France et mobilise l'ensemble des infrastructures et des moyens techniques (systèmes d'observation, supercalculateur, systèmes de production et de diffusion, réseau territorial, etc...) ainsi que l'essentiel des compétences dont il dispose. L'activité de l'établissement repose sur des réseaux et des infrastructures complexes, dédiés à l'observation, à la modélisation, au traitement et à la diffusion de l'information et sur l'expertise de ses agents. Ces réseaux et infrastructures constituent un socle cohérent dont la globalité est indispensable au bon fonctionnement et à la réalisation de l'ensemble des missions de service public.

Ainsi, l'observation est un prérequis à la prévision météorologique et au suivi climatique. De même, avec le développement de la prévision numérique (qui est un élément fondamental pour l'élaboration des prévisions),

l'exploitation des données et des modèles suppose des moyens de calcul de grande ampleur et un système d'information particulier.

Les différentes activités de cette sous-action concernent plus particulièrement l'observation de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux, la prévision de leur évolution ainsi que la conservation de la mémoire du climat et l'analyse des changements constatés. Elles impliquent en outre la diffusion des informations produites (mise à disposition des prévisions sur un système de communication diversifié - Internet et services web ou mobiles, transmissions spécialisées, etc. -) et surtout l'avertissement des autorités en charge de la sécurité et du grand public sur les risques météorologiques.

En tant que service météo-climatique national, Météo-France est également chargé de contribuer à prévoir les impacts du changement climatique grâce à des modèles de climat parmi les plus performants au monde. L'établissement favorise ainsi plus largement les bénéfices socio-économiques de notre société en jouant un rôle déterminant d'aide à la décision dans un environnement de plus en plus météo-dépendant.

## 2 - Recherche dans le domaine météorologique

Pour répondre aux enjeux météo-climatiques et aux attentes sociétales, Météo-France déploie une stratégie de recherche pleinement intégrée aux missions opérationnelles de l'établissement, l'objectif étant d'améliorer les outils de production d'informations météo-climatiques globales et locales tout en progressant dans la compréhension des processus et leur formulation dans les modèles numériques.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	181 295 677	187 636 081	181 295 677	187 636 081
Subventions pour charges de service public	181 295 677	187 636 081	181 295 677	187 636 081
<b>Total</b>	<b>181 295 677</b>	<b>187 636 081</b>	<b>181 295 677</b>	<b>187 636 081</b>



**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Justification au premier euro

**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État****RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)</b>	<b>170 000</b>	<b>170 000</b>			<b>170 000</b>	<b>170 000</b>
Subventions pour charges de service public					170 000	170 000
Transferts	170 000	170 000				
<b>INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)</b>					<b>10 000</b>	
Transferts					10 000	
<b>Météo-France (P159)</b>	<b>184 741 498</b>	<b>184 741 498</b>	<b>181 295 677</b>	<b>181 295 677</b>	<b>187 636 081</b>	<b>187 636 081</b>
Subventions pour charges de service public	184 741 498	184 741 498	181 295 677	181 295 677	187 636 081	187 636 081
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>	<b>87 867 024</b>	<b>87 867 024</b>	<b>85 629 562</b>	<b>85 629 562</b>	<b>86 264 447</b>	<b>86 264 447</b>
Subventions pour charges de service public	87 867 024	87 867 024	85 629 562	85 629 562	86 264 447	86 264 447
<b>ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)</b>		<b>33 630</b>				
Transferts		33 630				
<b>INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)</b>					<b>-13 600</b>	
Transferts					-13 600	
<b>ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)</b>					<b>4 000</b>	<b>4 000</b>
Transferts					4 000	4 000
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>	<b>191 436 369</b>	<b>191 471 369</b>	<b>189 030 941</b>	<b>189 030 941</b>	<b>188 940 780</b>	<b>188 940 780</b>
Subventions pour charges de service public	191 371 369	191 371 369	189 030 941	189 030 941	188 940 780	188 940 780
Transferts	65 000	100 000				
<b>Réseau Canopé (P214)</b>					<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
Transferts					40 000	40 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>26 722</b>	<b>26 722</b>			<b>55 722</b>	<b>49 222</b>
Transferts	26 722	26 722			55 722	49 222
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>					<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
Transferts					40 000	40 000
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>	<b>235 000</b>	<b>235 000</b>	<b>236 000</b>	<b>236 000</b>	<b>272 000</b>	<b>272 000</b>
Subventions pour charges de service public	235 000	235 000	236 000	236 000		
Transferts					272 000	272 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>20 000</b>	<b>15 500</b>			<b>41 378</b>	<b>44 878</b>
Transferts	20 000	15 500			41 378	44 878
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>	<b>315 737</b>	<b>316 000</b>			<b>384 000</b>	<b>336 107</b>
Transferts	315 737	316 000			384 000	336 107
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>		<b>42 649</b>			<b>12 000</b>	<b>12 000</b>
Transferts		42 649			12 000	12 000
<b>Total</b>	<b>464 812 350</b>	<b>464 919 391</b>	<b>456 192 180</b>	<b>456 192 180</b>	<b>463 856 808</b>	<b>463 809 514</b>
Total des subventions pour charges de service public	464 214 891	464 214 891	456 192 180	456 192 180	463 011 308	463 011 308
Total des transferts	597 459	704 500			845 500	798 206

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement

### Remarque de Météo-france pour justifier son chiffre

Le montant de 187 604 679 € pris en compte pour Météo-France intègre :

- la subvention pour charges de service public proprement dite (d'un montant de 173 099 863 €, après déduction de la réserve de précaution);
- la subvention complémentaire versée au titre du financement des moyens de calcul intensif de l'établissement (6 100 000 € en 2022);
- la subvention provenant du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH) pour l'accompagnement du projet de transformation de l'établissement (2 392 051 €);
- un complément de 6 012 765 € (levée de la réserve du programme 159) apporté à la subvention pour charges de service public versé en prévision de la nouvelle augmentation du coût des fluides en 2023 (dépenses prévues supérieures de plus de 10 M€ à celles de 2022) et du déficit qu'elle va induire sur le budget 2023 de l'opérateur.

Par ailleurs, Météo-France a perçu, en fin d'exercice 2022, au titre du programme 217, une subvention exceptionnelle d'un montant de 4,2 M€ permettant notamment de compenser l'impact de la hausse du point d'indice.

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

#### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Météo-France	0	2 659	63	0	10	0
	0	2 581	105	0	20	0
	0	2 561	51	0	6	0
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	1	1 446	35	5	11	0
	1	1 447	63	33	13	0
	0	1 437	48	2	12	2
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	1	2 470	64	0	18	0
	0	2 495	98	0	18	0
	1	2 456	79	0	24	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>6 575</b>	<b>162</b>	<b>5</b>	<b>39</b>	<b>0</b>
	<b>1</b>	<b>6 523</b>	<b>266</b>	<b>33</b>	<b>51</b>	<b>0</b>
	<b>1</b>	<b>6 454</b>	<b>178</b>	<b>2</b>	<b>42</b>	<b>2</b>

\* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

#### Pour l'IGN - Institut national de l'information géographique et forestière

Le périmètre des emplois sous plafond se décompose de la manière suivante :

- **Effectifs sous-plafonds hors CDD registre parcellaire graphique (RPG) :**

Dans la continuité de 2021, la politique de recrutement de l'IGN en 2022 est axée sur :

- l'anticipation des besoins en compétences nouvelles impliquées par la mise en œuvre de la feuille de route issue de la démarche des Géocommuns et traduite dans le cadre d'un engagement pluriannuel d'objectifs et de moyens (EPOM) pour 2022-2024 : intelligence artificielle, science des data, services numériques, conduite de projet, pilotage de sous-traitance et métiers du collaboratif ;
- le renouvellement des viviers de fonctionnaires sur les métiers historiques de l'IGN (information géographique) et ses grands projets ainsi que le maintien des ressources consacrées à l'inventaire forestier. Cela se traduit notamment par une augmentation de la taille des promotions d'ingénieurs en scolarité à l'ENSG.

On constate en 2022 une meilleure consommation des emplois hors CDD RPG qu'en 2021. En effet 1 379 ETPT annuels représentent -8 ETPT par rapport au plafond de 1 387 ETPT, alors qu'en 2021 l'atterrissage (1 381 ETPT) était de -16 ETPT par rapport au plafond (1 397 ETPT). Cela s'explique principalement par le démarrage anticipé du dialogue de gestion, le lancement du plan de recrutement plus tôt dans l'année ainsi qu'un pilotage plus fin des recrutements en lien notamment avec les exigences de suivi de l'EPOM. Ainsi, à la fin de 2022, la moitié des 150 compétences nouvelles prévues par l'EPOM étaient déjà recrutées.

- **Dotation RPG :**

La dotation de 60 ETPT annuels au titre des CDD du RPG permet à l'IGN de répondre aux besoins d'évolution demandés par le MASA depuis 2020 en recrutant des contractuels en CDD de renfort. L'IGN a recruté 109 CDD sur le premier trimestre 2022 et 148 supplémentaires de juin à décembre 2022, soit 58 ETPT l'année 2022.

- **Effectifs hors plafond :**

Concernant les emplois hors plafond, les ETPT consommés sont en hausse notable par rapport aux années précédentes (+14 ETPT par rapport à 2021). Cela s'explique principalement par le recrutement en fin d'année 2021 d'un nombre important de CDD sous convention de recherche, de développement ou de financement via le FTAP. Ces recrutements participent notamment à la réalisation des grands projets de l'IGN (Lidar HD, Occupation du sol à grande échelle - OCSGE- nouvelle génération, Géoplateforme, ...) et s'inscrivent dans la logique de transformation de l'établissement.

Par ailleurs, l'évolution en 2022 de ces emplois hors-plafond est également marquée par la hausse du recrutement d'apprentis conformément aux orientations gouvernementales.

## ■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2022 *</b>	<b>6 523</b>	<b>6 454</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	-110	-102

### Pour Céréma :

Le schéma d'emplois 2022 a été fixé à -40 ETP en loi de finances initiale.

Cependant, compte tenu de la sur-exécution du schéma d'emplois 2021 (2,25 suppressions de postes en plus par rapport à ce qui était demandé), la cible 2022 a été réajustée à la baisse. Ainsi, l'objectif à atteindre cette année est de -38 ETP, avec en sus le transfert de 1 ETP vers la DGITM du fait du transfert des missions d'affectataires des

fréquences des ports et de la navigation maritime et fluviale. Compte tenu des données exécutées, le schéma d'emplois de l'établissement est établi à -41,65 ETP, soit 2,65 suppressions de postes supplémentaires par rapport à la cible fixée pour 2022.

#### Pour IGN :

Le budget des dépenses de personnel de l'IGN en 2022 a été exécuté à hauteur de 118,9 M€ en AE et en CP, soit une exécution de 99,7 % par rapport à l'enveloppe de masse salariale fixée en BR à 119,2 M€ et représentant 105,3 % de celle prévue à 112,9 M€ au budget initial.

Le budget initial 2022 avait été prévu en hausse par rapport à l'exécuté 2021 pour pouvoir financer, en plus des augmentations habituelles comme le glissement vieillesse technicité (GVT), l'atténuation de la baisse du schéma d'emploi (-10 ETP en 2022 contre -36 ETP en 2021), une hausse du coût moyen des effectifs entrants nécessaire pour attirer des compétences nouvelles permettant de répondre aux objectifs de transformation de l'établissement, la revalorisation indemnitaire découlant de l'adhésion au RIFSEEP et le coût du remboursement d'une partie (1/6) de la dette de l'Indemnité spéciale (IS) de certains corps techniques (+968 k€ au BI 2022).

Le budget rectificatif 2022 avait été revu à la hausse par rapport au BI 2022 en intégrant les événements suivants :

- hausse de la valeur du point d'indice de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- décision ministérielle de solder la totalité des dettes IS des ITGCE et géomètres et ISS des IPEF et des ITPE fin 2022 ;
- estimation précise du coût des impacts liés à l'adhésion au RIFSEEP des corps techniques en cohérence avec les mesures prises par le MTECT et après validation par les tutelles de la note de gestion 2022 de l'IGN.

On constate en fin d'année une légère sous-exécution des dépenses de personnel 2022 de 0,3 M€ par rapport au budget rectificatif.

Celle-ci s'explique principalement par les baisses d'effectifs constatées : 1 489 ETPT annuels sous-plafond et hors plafond prévus au BR 2022 contre 1 485 ETPT annuels consommés.

La sous-exécution de 0,32 M€ se ventile entre les variations suivantes :

- Variations à la baisse VS BR 2022 :
  - Impact de schéma d'emploi (hors RPG) : -0,45 M€
  - Marge de sécurité budgétée : -0,20 M€
  - Budget des œuvres sociales : -0,15 M€
  - CDD RPG îlot : -0,05 M€
- Variations à la hausse VS BR 2022 :
  - GVT positif : +0,08 M€
  - GVT négatif : +0,11 M€
  - CAS Pensions : +0,10
  - Variations sur divers postes de dépenses (dont indemnités chômage, rentes accident du travail, indemnisation des CET, ruptures conventionnelles, cotisations et retenues, etc.) : +0,24 M€

#### Pour Météo-France :

D'un point de vue effectifs, le schéma d'emplois fixé à l'établissement a été respecté. Au 31 décembre, il s'établit à -60,4 ETP.

La consommation en ETPT s'élève à 2561,2, soit une sous-consommation de 19,8 ETPT sur le plafond d'emplois fixé pour 2022 (2581 ETPT). Le respect du plafond d'emploi a été réalisé grâce à un suivi plus centralisé des procédures de recrutements. L'impossibilité de recrutement pendant la période des élections sur une durée de 2 mois et des durées de vacances de postes plus importantes compte tenu des difficultés de recrutement ont également pesé sur les emplois.

---

**Expertise, information géographique et météorologie**

---

Programme n° 159 | Justification au premier euro



## Opérateurs

### OPÉRATEUR

Météo-France

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Météo-France dispose d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) signé avec sa tutelle et couvrant la période 2022-2026. Il précise les attentes de l'État vis-à-vis de Météo-France. Ce contrat réaffirme le positionnement de Météo-France comme opérateur national de la météorologie et du climat, à la pointe de la recherche et des progrès techniques, fournissant des services adaptés aux besoins des pouvoirs publics, de l'aéronautique, des entreprises et du grand public.

Il se décline en cinq axes stratégiques :

- ▶ **Contribuer de manière déterminante à la sécurité des personnes et des biens, en particulier en progressant dans l'anticipation des phénomènes météorologiques dangereux**
- ▶ **Accompagner les partenaires et clients de Météo-France dans leurs démarches d'adaptation au changement climatique**
- ▶ **Innover et anticiper les nouveaux besoins de services**
- ▶ **Stimuler la réactivité et l'innovation**
- ▶ **Affirmer la responsabilité sociétale de l'établissement**

En 2022, les principales réalisations de l'établissement contribuant à la mise en œuvre de ce COP ont été :

- **Deux avancées majeures en matière de prévision numérique du temps :**
- En métropole, la nouvelle chaîne fonctionne avec les nouveaux calculateurs depuis juin 2022 et doit permettre de réaliser un gain progressif de 1h à 2h d'anticipation sur les événements extrêmes et un gain de 5h d'échéance à J +2 pour les champs d'altitude ;
- En outremer, la résolution des cinq systèmes de prévision numérique déterministes AROME est passée de 2,5 km à 1,3 km, et est donc maintenant identique à la version métropolitaine.  
Le modèle ARPEGE est devenu le 2<sup>e</sup> meilleur modèle mondial sur l'Europe, devant les modèles allemand (DWD) et britannique (MET-OFFICE).
- **Le déploiement opérationnel d'une version enrichie de la vigilance sur le territoire métropolitain en 2022.** Les améliorations apportées sont notamment :
  - l'extension d'échéance avec la production de deux cartes (aujourd'hui / demain). Il s'agit d'une évolution majeure ;
  - un premier niveau d'information infra-départemental permettant de cibler un zonage géographique plus fin que le département pour les phénomènes « vagues/submersion » et « avalanches ».

Cette amélioration était très attendue des interlocuteurs institutionnels de Météo-France et permet aux préfetures et services de la sécurité civile d'anticiper davantage leurs prises de décisions opérationnelles de protection des citoyens lors de l'arrivée d'un phénomène météorologique extrême.

- Les outre-mers ont également bénéficié d'évolutions avec le nouveau dispositif de Vigilance à 4 couleurs à la Réunion.
- **Une action d'appui et de conseil particulièrement importante sur les feux de forêt**, avec un niveau de sollicitations jamais connu.
- **Un renforcement de l'activité d'appui à la gestion de la ressource en eau en période de sécheresse**, avec notamment plus de 700 réunions de Comités Départementaux Ressources en Eau entre février et novembre 2022.
- **Des avancées en matière d'observation** pour disposer de données plus nombreuses, précises et automatiques : quasi achèvement de l'automatisation du réseau climatologique d'État (RCE) en métropole, poursuite du déploiement des capteurs de vent ultrasoniques, mise en service du nouveau radar du Colorado à Saint-Denis de La Réunion, lancement de MTG-I1, premier satellite du programme Météosat troisième génération (MTG).
- **Concernant les moyens de calcul intensif de l'établissement**, l'année 2022 a été marquée par la validation par le SGPI du projet de renouvellement des moyens de calcul intensif de l'établissement à horizon 2026 avec une puissance de calcul multipliée par 6 ; une telle puissance permettrait de réaliser plus d'1,4 milliards d'euros de gains économiques, sociaux et environnementaux supplémentaires par rapport à la puissance actuelle pour un coût global du projet du projet estimé à 346 M€. Le calendrier actualisé du projet prévoit une installation des futurs supercalculateurs début 2026 et l'arrêt des supercalculateurs actuels fin 2026.
- **En matière de services climatiques, un nouveau service climatique en ligne, entièrement gratuit baptisé « Climadiag commune » a été lancé**. Ce service fournit aux maires une synthèse des évolutions climatiques attendues sur leur territoire en 2050 et rencontre un grand succès. Pour ce qui concerne les activités économiques, **un outil (Climadiag entreprise) d'autodiagnostic a également été mis en ligne fin 2022** pour sensibiliser les entreprises aux enjeux du changement climatique pour leur activité. Par ailleurs, **l'outil CLIMSNOW** a continué d'être déployé auprès des stations de ski, dépassant les 120 stations clientes.
- **Le programme de recherche TRACCS**, porté conjointement par Météo-France et le CNRS, a été retenu pour bénéficier d'un financement de 51 M€ sur la période 2023-2030 pour développer les outils qui permettront de développer et déployer à grande échelle les services climatiques à plus long terme.
- En matière de sensibilisation, **l'activité du réseau interne des intervenants climat** a permis de réaliser en un an 150 interventions touchant environ 6 000 personnes.
- **Une stratégie commerciale pluriannuelle (2022-2026) pour les services aux professionnels a été établie** et présentée au conseil d'administration. Elle se fonde sur l'idée de concentrer les ressources de l'établissement là où les bénéfices pour la société et l'établissement sont maximisés. Cela passe par l'identification de secteurs prioritaires (secteur public et entreprises contribuant aux activités essentielles à la nation : énergie, transport, ressource en eau) et par l'ambition de développer de nouvelles offres autour des services climatiques, tout en gardant le souci de proposer des services plus standardisés.[6] Dans le contexte d'éventuelles tensions sur le réseau électrique, l'appui apporté à RTE a été particulièrement stratégique en 2022. Plusieurs grands contrats commerciaux ont par ailleurs été signés, avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, les régions de France 3, APRR Air France et tous les conseils départementaux ouverts à la concurrence. Des partenariats institutionnels ont également été renouvelés avec Voies Navigables de France, l'INERIS, le CNES et l'IGN.
- **La communication externe de Météo-France** s'est enrichie avec les nouveaux sites internet de La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Pour toujours mieux répondre aux besoins des clients de l'établissement, **la mise en place progressive des divisions services en DIR s'est poursuivie**, avec notamment la montée en compétence des météorologistes conseil dans l'activité de climatologie finalisée.
- Une étape majeure a été franchie avec **le déploiement de la première version de Métronome**, qui remplace progressivement l'outil Menhir.



- **Le projet 3P** a également continué à construire la nouvelle infrastructure et précisé les nouvelles méthodes de travail. De premières expérimentations ont eu lieu et vont se poursuivre de manière à consolider la nouvelle organisation de la prévision.
- Dans le cadre du développement de l'agilité de l'établissement, une étape importante a porté sur **l'organisation qualité**, avec la simplification de la méthodologie de tenue des revues processus, la suppression de près de 500 documents du système de management de la qualité (SMQ) et enfin une cartographie du SMQ qui passe de 23 processus ou domaines à 14 processus, et met davantage en évidence l'orientation client du système.
- Dans le cadre de **la nouvelle démarche interne d'innovation**, trois premiers projets portés par des agents de l'établissement ont été validés.
- Météo-France dispose depuis novembre 2022 d'un **nouvel intramet[8]** permettant de mieux partager l'information.
- Dans le cadre de la mise en place d'une politique RSE ambitieuse, soucieuse de la qualité de vie au travail de ses agents, **un projet social accompagnant le COP 2022-2026 a été finalisé en 2022** en concertation étroite avec les organisations syndicales, dans un souci de maintenir un dialogue social de qualité. Ce projet social constitue la feuille de route de l'établissement dans le domaine des ressources humaines pour les quatre prochaines années.
- En 2022, plusieurs chantiers ont été lancés et ont avancé significativement :
  - o **Une revue annuelle des effectifs et des personnels** est maintenant mise en œuvre pour chaque direction en appui des démarches de GPEEC.
  - o **Un plan en faveur des agents en situations de handicap** a été élaboré et mis en œuvre.
  - o **Une nouvelle procédure d'alerte et de traitement de l'ensemble des violences, harcèlements et discriminations** a été introduite et les dispositifs de prise en charge et de soutien psychologique auprès des agents ont été renforcés.
- - Suite à l'adoption fin 2021 d'un **plan pluriannuel écoresponsable**, les différentes mesures ont commencé à être mises en œuvre en 2022. Au titre des actions menées en 2022, peuvent être mentionnées la réalisation des **audits énergétiques** sur l'ensemble des bâtiments pérennes, l'élaboration d'un **plan de mobilité durable** sur les sites de Toulouse, Lyon-Bron, Lannion et Rennes, **la compensation des émissions** liées aux vols aériens des agents au titre de l'année 2021 par le financement d'un projet de reboisement d'une parcelle touchée par des attaques sanitaires et épisodes de sécheresse, la diffusion d'un **guide de l'agent pour un usage responsable du numérique**, élaboré par un groupe d'agents volontaires.
- Les mesures du plan écoresponsable ont été complétées par un **plan de sobriété énergétique**.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>	<b>1 653</b>	<b>502</b>				<b>1 151</b>
Dotations en fonds propres	1 653	502				1 151
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt,</b>	<b>181</b>	<b>125</b>			<b>238</b>	<b>129</b>

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>de la pêche et de l'aquaculture</b>						
Transferts	181	125			238	129
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>139</b>	<b>209</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>63</b>	<b>52</b>
Transferts	139	209	60	60	63	52
<b>P159 – Expertise, information géographique et météorologie</b>	<b>184 741</b>	<b>184 741</b>	<b>181 296</b>	<b>181 296</b>	<b>187 636</b>	<b>187 636</b>
Subventions pour charges de service public	184 741	184 741	181 296	181 296	187 636	187 636
<b>P181 – Prévention des risques</b>	<b>2 116</b>	<b>2 025</b>	<b>3 850</b>	<b>3 850</b>	<b>4 722</b>	<b>4 320</b>
Subventions pour charges de service public					872	872
Dotations en fonds propres	2 116	877			2 250	2 250
Transferts		1 148	3 850	3 850	1 600	1 198
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>		<b>29</b>			<b>390</b>	<b>73</b>
Transferts		29			390	73
<b>P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</b>					<b>4 468</b>	<b>4 468</b>
Subventions pour charges de service public					4 468	4 468
<b>P193 – Recherche spatiale</b>	<b>64 398</b>	<b>64 398</b>	<b>61 500</b>	<b>61 500</b>	<b>62 350</b>	<b>62 350</b>
Transferts	64 398	64 398	61 500	61 500	62 350	62 350
<b>P161 – Sécurité civile</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>40</b>	<b>40</b>
Transferts	40	40			40	40
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>					<b>651</b>	<b>651</b>
Dotations en fonds propres					651	651
<b>P349 – Transformation publique</b>		<b>530</b>				
Subventions pour charges de service public		530				
<b>Total</b>	<b>253 268</b>	<b>252 599</b>	<b>246 706</b>	<b>246 706</b>	<b>260 558</b>	<b>260 869</b>

Par rapport aux prévisions prises en compte dans le cadre de la LFI, Météo-France a bénéficié, en fin d'exercice, de plusieurs dotations complémentaires du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires, les principales correspondant à :

- une subvention d'investissement de 2,25 M€ (versée au titre du programme 181) destinée à l'acquisition de bouées instrumentées qui seront déployées au large de la Corse, opération dont le principe a été validé lors du Conseil des Ministres du 24 août 2022 ;
- une subvention complémentaire d'un montant de 4,2 M€ (versée au titre du programme 217) permettant notamment de compenser l'impact de la hausse du point d'indice ;
- un complément de 6,0 M€ apporté à la subvention pour charges de service public versé en prévision de la nouvelle augmentation du coût des fluides en 2023 (dépenses prévues supérieures de plus de 10 M€ à celles de 2022) et du déficit qu'elle va induire sur le budget 2023.

Ainsi, le montant perçu au titre du programme 159 intègre cette année :

- la subvention pour charges de service public proprement dite, d'un montant de 173,1 M€ ;
- la subvention complémentaire versée au titre du financement des moyens de calcul intensif de l'établissement (6,1 M€ en 2022) ;
- le complément de 6,0 M€ susmentionné ;
- la subvention provenant du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH) pour l'accompagnement du projet de transformation de l'établissement (2,4 M€).

Les autres principaux financements de l'État identifiés dans le tableau ci-dessus correspondent :

## Expertise, information géographique et météorologie

Programme n° 159 Opérateurs

- aux subventions issues du programme 181 pour l'entretien et la rénovation du réseau d'observation hydrométéorologique et la contribution de l'établissement à la prévision des crues (2 M€) ;
- aux subventions perçues au titre du plan de relance (1,6 M€ pour la rénovation énergétique des bâtiments d'Aix-en-Provence et de Desaix - Martinique) et du plan de résilience (178 k€ pour les actions menées afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles).

## COMPTES FINANCIERS 2022

## Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	238 500 59 600	238 484 58 427	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)</i>	237 034 237 034	241 475 241 475
Fonctionnement autre que les charges de personnel	156 681	158 899	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	21 000 21 000	27 324 27 160 164	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	158 145 6 000	157 409 1 472 530 7 776
<b>Total des charges</b>	<b>395 181</b>	<b>397 383</b>	<b>Total des produits</b>	<b>395 179</b>	<b>398 884</b>
Résultat : bénéfique		1 501	Résultat : perte	2	
Total : équilibre du CR	395 181	398 884	Total : équilibre du CR	395 181	398 884

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	14 998	19 047
Investissements	20 678	21 480	Financement de l'actif par l'État	4 420	9 600
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	50	57
			Autres ressources	310	607
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>20 678</b>	<b>21 480</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>19 778</b>	<b>29 311</b>
Augmentation du fonds de roulement		7 831	Diminution du fonds de roulement	900	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Deux éléments ont fortement pesé sur l'exécution de ce budget 2022 :

- la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (induisant une charge supplémentaire de 3,15 M€ sur l'enveloppe de personnel) ;
- l'augmentation du coût des fluides avec un niveau de dépense supplémentaire (par rapport aux prévisions du budget initial) d'environ 1,8 M€.

Pour le point d'indice, Météo-France a obtenu un relèvement de l'autorisation budgétaire et une compensation de la charge supplémentaire induite par le biais d'une subvention complémentaire versée en fin d'exercice par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Pour les fluides, en revanche, Météo-France a réussi à couvrir la charge supplémentaire induite par redéploiement de crédits, sans relèvement de l'autorisation budgétaire et sans ressource complémentaire.

Pour le reste, le plan de charge dressé dans le cadre du budget initial (et conforme aux objectifs fixés à l'établissement dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance) a été globalement bien respecté, en particulier pour ce qui concerne l'enveloppe d'investissement.

La part principale de ces dépenses reste liée aux opérations de jouvence et de modernisation des systèmes d'observation et des systèmes d'information utilisées par l'établissement pour ses missions de base (elles représentent près de 70 % des crédits consommés sur cette enveloppe).

En 2022, on note en particulier la poursuite des opérations de jouvence des réseaux radar, de surface et d'altitude, le paiement correspondant à la phase 2 de la vérification de service régulier du système de stockage, le remplacement d'équipements réseaux et de systèmes informatique centraux... En prévision du contexte budgétaire contraint de 2023, le choix a par ailleurs été fait d'anticiper le remplacement - initialement prévu en 2023 - d'équipements associés au supercalculateur (520 k€ de dépenses en 2022).

L'accent reste également mis sur les opérations de rénovation thermique des bâtiments qui ont représenté 3,3 M€ de dépenses.

S'agissant de l'enveloppe de fonctionnement, en complément des lignes dédiées aux dépenses de fluides, d'autres augmentations sont notées. Elles concernent les dépenses de fonctionnement et de maintenance des réseaux d'observation (impact de l'inflation sur le coût de ces certaines matières premières), la recherche (poids financier de l'opération de maintenance de l'avion de recherche), les projets engagés avec le financement de l'Union Européenne (projets DEODE et CAMS2-40 en particulier), la formation continue et les dépenses liées aux déplacements des agents (mais, sur ce sujet, le niveau de dépenses reste inférieur d'environ 20 % à celui observé antérieurement à la crise sanitaire).

D'un point de vue effectifs, le schéma d'emplois fixé à l'établissement a été respecté. Au 31 décembre, il s'établit à -60,4 ETP. La masse salariale « sous plafond » s'établit à 237,1 M€, en légère baisse par rapport à 2022 (-475 k€), l'impact du schéma d'emplois sur cette évolution (-4,7 M€) étant compensé notamment par celui de la revalorisation du point d'indice (+3,15 M€) et par le poids des mesures engagées dans le cadre de la restructuration de l'établissement (dépenses liées aux indemnités de départ volontaire en hausse de plus de 1,4 M€).

Pour les recettes, le niveau global des encaissements est supérieur de plus de 4 M€ à ce qui était prévu dans le cadre du dernier budget rectificatif ce qui conduit à un excédent budgétaire de 5,0 M€. La différence s'explique par les subventions complémentaires de l'État que Météo-France a perçues en fin d'exercice, d'une part, en compensation de la hausse de la masse salariale induite par la revalorisation du point d'indice et, d'autre part, en prévision de dépenses supplémentaires à venir (acquisition et mise en place de bouées de mesures en Méditerranée et forte augmentation des dépenses de fluides attendue en 2023). Les recettes commerciales apparaissent, elles, inférieures à la dernière prévision inscrite au BR2.

Le résultat comptable est significativement inférieur à la dernière prévision (résultat excédentaire de 1,5 M€ à comparer à la prévision de +7,8 M€), ce qui conduira à un montant d'impôt sur les sociétés à payer plus faible que ce qui était envisagé.

L'écart identifié ici s'explique principalement par :

**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Opérateurs

- une sous-estimation des charges calculées (dotation aux amortissements et aux provisions) prises en compte au niveau du compte de résultat prévisionnel ;
- le poids plus important que prévu des subventions rattachées à des dépenses d'investissement et, donc, non prises en compte au niveau du compte de résultat prévisionnel (subventions d'investissement supérieures de 3,3 M€ à la prévision).

**TRÉSORERIE**

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
32 400	24 070	37 640

**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES**

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	238 500	238 500	239 754	239 754
Fonctionnement	55 274	68 897	60 779	64 016
Intervention	66 784	66 784	65 150	65 150
Investissement	15 764	20 678	15 188	21 150
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>376 322</b>	<b>394 859</b>	<b>380 871</b>	<b>390 070</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	59 600	59 600	58 427	58 427

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>380 489</b>	<b>386 700</b>
Subvention pour charges de service public	173 050	179 125
Autres financements de l'État	76 404	79 583
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	500	235
Recettes propres	130 535	127 756
<b>Recettes fléchées</b>	<b>13 470</b>	<b>8 409</b>
Financements de l'État fléchés	1 481	2 070
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	11 989	6 338
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>393 959</b>	<b>395 108</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>5 038</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>900</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
1. Actions commerciales	20 572	10 835	9 130	0	0	460	460	31 867	30 162	
	20 852	9 074	8 474	0	0	170	314	30 096	29 640	
2. Aéronautique	25 440	1 490	1 550	0	0	1 830	1 500	28 760	28 490	
	25 787	1 101	1 071	0	0	1 026	974	27 914	27 831	
3. Contrats de recherche	4 560	6 330	7 580	0	0	310	310	11 200	12 450	
	2 621	11 757	3 571	0	0	170	185	14 548	6 377	
4. Fonctions support	49 058	15 533	15 960	0	0	3 125	5 029	67 716	70 047	
	49 728	16 075	16 425	0	0	3 362	5 435	69 164	71 587	
5. Formation	10 841	1 185	1 185	0	0	50	50	12 076	12 076	
	10 989	1 275	1 235	0	0	0	0	12 264	12 224	
6. Informatique et transmission	13 666	9 496	22 767	0	0	3 274	6 219	26 436	42 652	
	13 853	10 846	22 847	0	0	3 640	6 578	28 339	43 277	
7. Observation	27 531	5 970	6 290	66 784	66 784	5 810	6 280	106 096	106 886	
	27 907	6 183	5 870	65 150	65 150	6 334	7 154	105 574	106 081	
8. Production	62 015	950	950	0	0	495	420	63 460	63 385	
	62 861	865	696	0	0	140	97	63 865	63 654	
9. Recherche	24 818	3 485	3 485	0	0	410	410	28 713	28 713	
	25 157	3 604	3 828	0	0	346	414	29 106	29 399	
<b>Total</b>	<b>238 500</b>	<b>55 274</b>	<b>68 897</b>	<b>66 784</b>	<b>66 784</b>	<b>15 764</b>	<b>20 678</b>	<b>376 322</b>	<b>394 859</b>	
	<b>239 754</b>	<b>60 779</b>	<b>64 016</b>	<b>65 150</b>	<b>65 150</b>	<b>15 188</b>	<b>21 150</b>	<b>380 871</b>	<b>390 070</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>900</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	151
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	190
Autres décaissements non budgétaires	8 740	36 463
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>9 640</b>	<b>36 804</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>5 240</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	558
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	4 682
<b>Total des besoins</b>	<b>9 640</b>	<b>42 044</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>5 038</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	217
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	210
Autres encaissements non budgétaires	8 740	36 580
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>8 740</b>	<b>42 044</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>900</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	900	0

**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Total des financements</b>	<b>9 640</b>	<b>42 044</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>2 722</b>	<b>2 686</b>	<b>2 612</b>
– sous plafond	2 659	2 581	2 561
– hors plafond	63	105	51
dont contrats aidés			
dont apprentis	10	20	6
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Le respect du schéma d'emplois de -60 ETP a été atteint, via un suivi plus centralisé des procédures de recrutement, portant le solde d'entrées et de sorties à -60,4 ETP pour arriver au 31 décembre 2022 à 2534,5 ETP.

Quant au plafond d'emplois fixé à 2581 ETPT, l'établissement termine l'année à 2561,2 ETPT.

**OPÉRATEUR****IGN - Institut national de l'information géographique et forestière****ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**

Dans un contexte de persistance de la crise liée à la Covid-19, l'activité de l'IGN a pu être maintenue en 2021, en particulier la production de données socle (services en géodésie spatiale, prises de vues aériennes, inventaire forestier, entretien du Référentiel géographique à grande échelle), l'appui au ministère des armées, le fonctionnement de l'École nationale des sciences géographiques (ENSG), et les productions prioritaires pour les ministères de tutelle.

Conformément au contrat d'objectifs et de performance (COP) signé avec l'État pour la période 2020-2024, l'institut a aussi engagé la mise en œuvre de nouvelles orientations avec la décision de gratuité des données de l'IGN à compter du 1er janvier 2021 ainsi que le lancement de grands projets de couverture de données en appui aux politiques publiques, grâce à des financements qui confortent l'IGN dans son rôle de partenaire de confiance des décideurs publics.

Suite à la mise en place de conventions pour la contribution du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et du plan France relance (via le ministère chargé de l'agriculture), l'IGN a engagé la couverture nationale en

Lidar haute densité. Ce projet vise à établir une description très fine de la forme et de l'occupation du sol en 3 dimensions (forme des bâtiments, arbustes, relief fin...) sur tout le territoire en 5 ans. Il appuiera de nombreuses politiques publiques (prévention des risques, connaissance de la ressource forestière, aménagement du territoire, etc.). En 2021, les données Lidar ont été collectées par voie aérienne sur 129 000 km<sup>2</sup>. Après qualification, les premières données ont été mises en diffusion.

Une convention a aussi été signée avec les ministères de tutelle en vue d'élaborer de façon très automatisée des données descriptives de l'occupation des sols à grande échelle (OCS GE) sur l'ensemble du territoire. Le projet est ainsi passé d'une phase d'expérimentation à une phase de fiabilisation et d'industrialisation qui doit se prolonger en 2022. Un premier département pilote a d'ores et déjà été couvert (Gers). Les retours des usagers sont très positifs. La production de masse débutera courant 2023 en vue d'alimenter l'Observatoire national de l'artificialisation des sols.

Des partenariats plus anciens ont été renouvelés ou étendus, notamment avec le ministère des armées (nouvelle convention IGN-Défense pour une durée de 7 ans, nouveau marché « GeoMaps 2 »), le ministère chargé de l'agriculture (convention de mise à jour du Registre parcellaire graphique) et des collectivités territoriales (conventions pour l'élaboration de Plans de corps de rue simplifiés).

Par ailleurs, le projet de mise en place de la Géoplateforme nationale a franchi d'importantes étapes en 2021 : avis favorable de la Direction interministérielle du numérique (DINUM), mobilisation du FTAP, choix de l'hébergeur OVHCloud, choix d'un groupement mené par Worldline et s'appuyant sur un ensemble de PME reconnues, pour développer les services du socle de l'infrastructure.

En parallèle, pour réussir pleinement son repositionnement, l'IGN a déployé la démarche « Géocommuns, avançons ensemble », une concertation ouverte et interactive avec son écosystème et ses équipes, pour relever des défis d'ordre culturel, opérationnel, sectoriel, économique et managérial. Cela a permis de clarifier la raison d'être de l'Institut et d'affirmer des ambitions réalistes et à fort impact : observateur du territoire en continu, acteur des communs numériques, cartographe-compagnon des découvertes et des représentations.

Cette démarche s'accompagne d'un plan de recrutement et d'un programme d'accompagnement RH porté par le management de l'IGN. L'IGN a entamé une démarche de GPEEC en déterminant avec chacune de ses directions métiers, les emplois en croissance, ceux en décroissance (en lien avec une disparition progressive d'activités ou une requalification des compétences), et les nouveaux emplois. Ce travail doit amener à préciser les compétences nouvelles à acquérir ou à renforcer. Sur les 150 compétences nouvelles, nécessaires à la réalisation des ambitions de la démarche géo-communs, la moitié environ des besoins devra être pourvue par un plan de recrutements, et l'autre moitié par des mobilités internes, voire des reconversions qui impliqueront des actions de bilan de compétences, de formation et dans certains cas de mobilité géographique en lien avec l'évolution de certaines activités (imprimerie par exemple).

Ces actions s'appuieront sur les dispositifs gouvernementaux existants tels que les plans d'action pour rendre plus attractifs les métiers du numérique dans la fonction publique, les nouvelles possibilités de recrutement ouvertes par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ou des évolutions réglementaires spécifiques aux corps propres de l'IGN comme le plan de requalification des géomètres, ainsi que des plans d'accompagnement individuels et collectifs.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>	<b>22 000</b>	<b>15 000</b>				<b>7 000</b>
Transferts	22 000	15 000				7 000
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de</b>	<b>20 732</b>	<b>13 872</b>			<b>13 151</b>	<b>12 208</b>



## Expertise, information géographique et météorologie

Programme n° 159 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>						
Subventions pour charges de service public		113			-75	
Dotations en fonds propres					75	75
Transferts	20 732	13 759			13 151	12 132
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	<b>42</b>	<b>42</b>				
Transferts	42	42				
<b>P144 – Environnement et prospective de la politique de défense</b>						<b>18</b>
Transferts						18
<b>P203 – Infrastructures et services de transports</b>	<b>24</b>	<b>29</b>			<b>5</b>	<b>17</b>
Transferts	24	29			5	17
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>1 000</b>	<b>1 236</b>	<b>1 870</b>	<b>1 920</b>	<b>815</b>	<b>661</b>
Transferts	1 000	1 236	1 870	1 920	815	661
<b>P159 – Expertise, information géographique et météorologie</b>	<b>87 867</b>	<b>87 867</b>	<b>85 630</b>	<b>85 630</b>	<b>86 264</b>	<b>86 264</b>
Subventions pour charges de service public	87 867	87 867	85 630	85 630	86 264	86 264
<b>P181 – Prévention des risques</b>	<b>121</b>	<b>1 319</b>			<b>2 060</b>	<b>550</b>
Transferts	121	1 319			2 060	550
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>		<b>25</b>			<b>50</b>	<b>24</b>
Transferts		25			50	24
<b>P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</b>	<b>833</b>	<b>833</b>			<b>4 439</b>	<b>4 439</b>
Subventions pour charges de service public	833	833			4 439	4 439
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>30</b>	<b>30</b>
Subventions pour charges de service public	40	40			30	30
Transferts						
<b>P156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local</b>		<b>17</b>				<b>71</b>
Transferts		17				71
<b>P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</b>						
Transferts						
<b>P363 – Compétitivité</b>					<b>774</b>	<b>774</b>
Transferts					774	774
<b>P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</b>	<b>238</b>	<b>528</b>			<b>1 499</b>	<b>459</b>
Transferts	238	528			1 499	459
<b>P349 – Transformation publique</b>	<b>21 550</b>	<b>7 515</b>				
Dotations en fonds propres						
Transferts	21 550	7 515				
<b>P148 – Fonction publique</b>					<b>36</b>	<b>36</b>
Subventions pour charges de service public					36	36
<b>Total</b>	<b>154 447</b>	<b>128 324</b>	<b>87 500</b>	<b>87 550</b>	<b>109 124</b>	<b>112 550</b>

Le montant de SCSP (84,3 M€) correspond au niveau de SCSP dite « historique », stable par rapport au niveau de SCSP historique versée en 2021.

Par ailleurs, l'IGN a bénéficié du versement de subventions exceptionnelles non reconductibles pour un montant de 6,3 M€ correspondant aux mesures conjoncturelles suivantes :

- l'assèchement des dettes Indemnité spéciale (IS) et indemnité spécifique de service (ISS) versées aux agents des corps des Ingénieurs de travaux géographiques et cartographiques de l'État (ITGCE) et des géomètres suite à la publication au JO du décret n° 2022-1329 du 17 octobre 2022 modifiant le décret n° 2010-1705 du 30 décembre 2010 relatif à l'indemnité de performance et de fonctions allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et à la publication du décret n° 2022-1391 du 31 octobre 2022 modifiant divers décrets relatifs aux régimes indemnitaires de corps et emplois techniques relevant du ministère de la transition écologique qui fixe le paiement au plus tard du solde des dettes IS et ISS au 31 décembre 2022 : l'IGN a reçu un abondement exceptionnel de 4,339 M€ pour les personnels concernés.

- l'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique de 3,5 % : en compensation de l'impact de cette mesure, l'IGN a bénéficié d'une compensation de 1,342 M€ ;

- le fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH) : pour accompagner l'établissement dans sa démarche de transformation, l'IGN a bénéficié de 0,56 M€ ;

- une subvention dans le cadre de la loi de programmation de la recherche : l'IGN a bénéficié du versement de 0,01 M€.

## COMPTE FINANCIER 2022

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	112 936	112 354	Subventions de l'État	86 554	95 144
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>17 338</i>	<i>18 100</i>	– subventions pour charges de service public	84 400	90 604
			– crédits d'intervention( transfert)	2 154	4 540
Fonctionnement autre que les charges de personnel	68 728	71 962	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	2 775	1 722
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	11 300	13 418	Revenus d'activité et autres produits	104 965	94 925
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>11 300</i>	<i>13 418</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>4 896</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>500</i>	<i>40</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>3 000</i>	<i>2 149</i>
<b>Total des charges</b>	<b>181 664</b>	<b>184 315</b>	<b>Total des produits</b>	<b>194 294</b>	<b>191 791</b>
Résultat : bénéfice	12 630	7 476	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	194 294	191 791	Total : équilibre du CR	194 294	191 791

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	20 430	13 808
Investissements	45 000	31 393	Financement de l'actif par l'État	23 750	11 443
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	4 000	4 115
			Autres ressources		41
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>45 000</b>	<b>31 393</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>48 180</b>	<b>29 407</b>
Augmentation du fonds de roulement	3 180		Diminution du fonds de roulement		1 986

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
39 185	21 039	32 922

L'IGN dégage un résultat net positif en 2022 de 7,47 M€ en progression de 3,18 M€ par rapport à l'année précédente. Ce résultat peut toutefois être atténué par l'effet de la reprise sur provision de 4,28 M€ constituée en 2021 pour constater l'obligation de paiement ultérieur de la dette d'indemnité spéciale due aux membres des corps techniques de l'IGN à la suite de leur passage au RIFSEEP. Ce paiement de 4,69 M€ réalisé dès 2022 a en effet été compensé par ailleurs par une subvention dédiée de 4,16 M€ accordée par l'État.

En 2022, l'activité de l'institut génère une capacité d'autofinancement de 13,81 M€. Dans le même temps, l'établissement a bénéficié de 15,56 M€ de subventions d'investissement, dont 10,94 M€ concernant le projet Lidar HD et 3,95 M€ concernant les travaux PCRS. Ces différentes ressources ont permis à l'IGN de financer l'essentiel de ses acquisitions d'immobilisations représentant 31,39 M€ en 2022. Pour compléter le financement, une diminution du fonds de roulement de 1,99 M€ a été opérée.

La trésorerie fin 2022 est d'un montant de 32,9 M€. Elle est en diminution de 6,3 M€ par rapport au compte financier 2021 qui indiquait un montant de 39,2 M€. Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2022 équivaut à 70 jours de fonctionnement courant (c'est-à-dire fonctionnement + masse salariale). La baisse de trésorerie est à mettre en relation avec le nouveau modèle économique de l'institut. L'activité de l'IGN en appui aux politiques publiques induit des apports financiers par des conventions pluriannuelles dont une grande partie des versements se fait au moment de la signature et en avance des travaux à effectuer. La trésorerie permet donc de financer les grands projets qui se déploient sur plusieurs années et dont les dépenses se sont accrues sur l'exercice 2022.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	112 936	112 936	118 875	118 875
Fonctionnement	70 861	68 728	50 025	52 865
Intervention	0	0	0	0
Investissement	18 000	15 000	16 898	9 784
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>201 797</b>	<b>196 664</b>	<b>185 798</b>	<b>181 524</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	17 338	17 338	18 100	18 100

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>159 429</b>	<b>163 317</b>
Subvention pour charges de service public	84 400	90 604
Autres financements de l'État	3 600	3 448
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	42 629	38 126
Recettes propres	28 800	31 139
<b>Recettes fléchées</b>	<b>23 786</b>	<b>12 418</b>
Financements de l'État fléchés	21 586	10 822
Autres financements publics fléchés	1 200	1 082
Recettes propres fléchées	1 000	514
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>183 215</b>	<b>175 735</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>13 449</b>	<b>5 789</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1. Créer et valoriser des compétences, des connaissances et de l'innovation		16 342 16 341	1 516 1 371	1 470 1 525	0 0	0 0	171 509	250 669	18 029 18 221	18 062 18 535
2. Elaborer une description du territoire		46 010 47 856	19 865 14 070	19 267 14 211	0 0	0 0	7 592 6 778	6 545 3 205	73 467 68 704	71 822 65 272
3. Organiser la diffusion et le partage de données		16 997 17 508	6 090 4 651	5 907 4 275	0 0	0 0	4 637 4 541	2 370 2 156	27 724 26 700	25 274 23 939
4. Fournir des services pour accroître l'usage de données		8 628 9 338	2 280 2 057	2 212 2 010	0 0	0 0	343 155	500 654	11 251 11 550	11 340 12 002
5. Apporter un soutien au ministère de la défense		6 279 7 003	26 077 15 997	25 292 19 452	0 0	0 0	0 0	0 0	32 356 23 000	31 571 26 455
6. Pilotage et administration générale		18 680 20 829	15 033 11 879	14 580 11 392	0 0	0 0	5 257 4 915	5 335 3 100	38 970 37 623	38 595 35 321
<b>Total</b>		<b>112 936</b> <b>118 875</b>	<b>70 861</b> <b>50 025</b>	<b>68 728</b> <b>52 865</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>18 000</b> <b>16 898</b>	<b>15 000</b> <b>9 784</b>	<b>201 797</b> <b>185 798</b>	<b>196 664</b> <b>181 524</b>

**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

**ÉQUILIBRE FINANCIER**

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>13 449</b>	<b>5 789</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	13 153	13 826
Autres décaissements non budgétaires	0	60
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>26 602</b>	<b>19 675</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>26 602</b>	<b>19 675</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	13 153	13 205
Autres encaissements non budgétaires	0	209
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>13 153</b>	<b>13 414</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>13 449</b>	<b>6 261</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	13 449	6 261
<b>Total des financements</b>	<b>26 602</b>	<b>19 675</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire de l'IGN est déficitaire de 5,8 M€ à fin 2022 principalement lié à un décalage de recettes sur un projet mené avec le ministère des Armées (Géomaps 2) dont le versement est parvenu tout début janvier 2023.

Les recettes se situent à un niveau de 175,7 M€ avec un taux de réalisation de 92 % hors versement SCSP et ce niveau de recettes s'explique principalement par les grands projets (Projets Armées, Lidar HD, suivi de l'artificialisation des sols et Géoplateforme) qui atteignent un taux de réalisation de 83,7 %.

En dépenses, les autorisations d'engagement (AE) ont été consommées à hauteur de 185,8 M€ et les crédits de paiements (CP) ont été consommés à hauteur de 181,5 M€.

Ces consommations d'AE et de CP résultent :

- d'une consommation de la masse salariale en AE et CP en hausse de 8,8 M€ par rapport à l'exécuté 2021 de 110 M€. Cette augmentation est principalement portée par des mesures conjoncturelles ayant fait l'objet de compensations ;
- d'une consommation de fonctionnement :

- En AE, de 50 M€ en baisse de 8,4 M€ par rapport à l'exécuté 2021 (58,4 M€). Cette baisse traduit essentiellement celle des dépenses de sous-traitance courante et pour les projets Géomaps, un calendrier d'affermissement des tranches différent et le lancement de Géomaps 2 fin 2021 pour des chantiers significatifs en 2023.
- En CP, de 52,9 M€ au lieu de 53,1 M€, mais une augmentation de 8,5 M€ par rapport à l'exécuté 2021 principalement liée aux opérations sous-traitées sur le grand projet LIDAR HD et la sous-traitance courante ;
- d'une consommation d'investissement :
- En AE, de 16,9 M€ pour un plafond de 18 M€ votés, et en hausse de 10,7 M€ par rapport à l'exécuté 2021 de 6,2 M€. Cette hausse significative a été portée par les investissements réalisés pour la Géoplateforme et l'achat de l'avion.
- En CP, d'une consommation sur l'enveloppe d'investissement en dessous du BR de 9,8 M€ au lieu de 11 M€, mais une hausse de 4,2 M€ par rapport à 2021 en lien avec la construction de la Géoplateforme.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 481</b>	<b>1 510</b>	<b>1 485</b>
– sous plafond	1 446	1 447	1 437
– hors plafond	35	63	48
<i>dont contrats aidés</i>	5	33	2
<i>dont apprentis</i>	11	13	12
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1	
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			2

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Concernant les emplois sous-plafond, le plafond d'emplois a été fixé en LFI 2021 à 1 471 ETPT incluant une dotation spécifique de 74 ETPT pour recruter des CDD nécessaires au projet Registre Parcellaire Graphique (RPG) au bénéfice du MASA. En LFI 2022, ce même plafond a été fixé à 1 447 ETPT, incluant une dotation spécifique de 60 ETPT pour le RPG. Avec l'accord de la direction du budget, les effectifs du projet RPG ne sont pas comptabilisés dans le décompte du schéma d'emploi. A titre d'information, 110 agents étaient présents dans les effectifs de l'IGN au 31/12/2021 et 147 au 31/12/2022.

## OPÉRATEUR

CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le Cerema, établissement public sous la tutelle du Ministère de la transition écologique, est l'établissement public de référence pour développer et enrichir l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Formé en 2014 de la fusion de 11 services de l'État (et le centre national des ponts de secours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021) il est porteur de plus de 50 ans d'histoire de l'aménagement et de l'ingénierie des infrastructures de transport. Aux côtés de l'État et de ses services déconcentrés, des collectivités territoriales et des entreprises, le Cerema s'est fixé comme objectif d'appuyer l'adaptation au changement climatique et la résilience des territoires par la mobilisation

**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Opérateurs

de ses six domaines d'activité : expertise et ingénierie territoriale, bâtiments, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral. Sa stratégie opérationnelle s'articule parfaitement avec les choix du gouvernement lors de la mise en place du Plan de Relance.

Le Cerema dispose d'un maillage territorial d'une trentaine d'implantations (100 % de nos collaborateurs hors de Paris) et capitalise ainsi les expériences des territoires pour proposer des solutions innovantes et concrètes. Le Cerema est un partenaire de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) et un acteur clé de la mise en œuvre des politiques publiques portées par l'État ou les collectivités territoriales et leurs groupements. Il est aussi un outil de valorisation des connaissances sur les sujets qui sont les siens et à ce titre, publie près de 1500 références par an.

Labellisé Institut Carnot depuis 2020, l'établissement dispose d'une dizaine d'équipes de recherche qui opèrent dans le champ de l'adaptation au changement climatique au profit des territoires. L'établissement dispose d'un centre de ressource et d'une plateforme ouverte qui vise à diffuser les connaissances.

Le compte financier 2022 présente des résultats positifs exceptionnels, avec en particulier un solde budgétaire de 93,1 M€, un résultat comptable de 90,9 M€ et un apport au fonds de roulement 79,1 M€. Les taux d'exécution au global sont de 93 % en dépenses (maintien par rapport à 2021) et de 117 % en recettes.

Les recettes sont supérieures aux prévisions du point de vue du plan d'affaires (dépassement des objectifs, que ce soit sur les recettes sur production ou les recettes fléchées) mais aussi des financements de l'État. Des recettes exceptionnelles comme la subvention à destination des ouvrages d'art des collectivités de 50 M€ perçue en décembre 2022 augmentent artificiellement le résultat puisqu'elle sera redistribuée au bénéfice des acteurs du territoire les années suivantes.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>		<b>4</b>				
Transferts		4				
<b>P362 – Écologie</b>	<b>5 030</b>	<b>2 316</b>			<b>2 844</b>	<b>3 336</b>
Dotations en fonds propres	1 099	218				881
Transferts	3 931	2 098			2 844	2 455
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>15</b>	<b>17</b>				
Transferts	15	17				
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>						<b>123</b>
Transferts						123
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>15</b>	<b>15</b>			<b>15</b>	<b>15</b>
Transferts	15	15			15	15
<b>P203 – Infrastructures et services de transports</b>	<b>1 128</b>	<b>888</b>			<b>51 730</b>	<b>51 842</b>
Subventions pour charges de service public					-5	
Transferts	1 128	888			51 735	51 842
<b>P205 – Affaires maritimes</b>	<b>1 539</b>	<b>1 687</b>			<b>23 117</b>	<b>12 117</b>
Transferts	1 539	1 687			23 117	12 117
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>595</b>	<b>556</b>	<b>700</b>	<b>750</b>	<b>5 786</b>	<b>5 723</b>
Transferts	595	556	700	750	5 786	5 723
<b>P159 – Expertise, information géographique et météorologie</b>	<b>191 436</b>	<b>191 471</b>	<b>189 031</b>	<b>189 031</b>	<b>188 941</b>	<b>188 941</b>
Subventions pour charges de service public	191 371	191 371	189 031	189 031	188 941	188 941

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	65	100				
<b>P181 – Prévention des risques</b>	<b>1 887</b>	<b>1 842</b>			<b>1 319</b>	<b>1 294</b>
Transferts	1 887	1 842			1 319	1 294
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>	<b>360</b>	<b>378</b>			<b>1 083</b>	<b>870</b>
Transferts	360	378			1 083	870
<b>P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</b>	<b>2 596</b>	<b>2 596</b>			<b>13 147</b>	<b>13 147</b>
Subventions pour charges de service public	2 556	2 556			13 087	13 087
Transferts	40	40			60	60
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>12</b>	<b>20</b>			<b>1 040</b>	<b>1 030</b>
Transferts	12	20			1 040	1 030
<b>P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables</b>		<b>3</b>				
Transferts		3				
<b>P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements</b>		<b>19</b>				
Transferts		19				
<b>P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins</b>	<b>48</b>					<b>43</b>
Subventions pour charges de service public	48					43
<b>P207 – Sécurité et éducation routières</b>	<b>669</b>	<b>570</b>			<b>822</b>	<b>922</b>
Subventions pour charges de service public	57	50			28	33
Transferts	612	520			794	889
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>250</b>	<b>250</b>			<b>385</b>	<b>385</b>
Subventions pour charges de service public	250	250				
Transferts					385	385
<b>P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</b>	<b>554</b>	<b>499</b>			<b>953</b>	<b>661</b>
Transferts	554	499			953	661
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>202</b>	<b>237</b>			<b>100</b>	<b>73</b>
Transferts	202	237			100	73
<b>P364 – Cohésion</b>	<b>40 000</b>	<b>11 000</b>			<b>116</b>	<b>17 558</b>
Transferts	40 000	11 000			116	17 558
<b>P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière</b>	<b>1 489</b>	<b>1 008</b>			<b>1 422</b>	<b>1 230</b>
Transferts	1 489	1 008			1 422	1 230
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>					<b>322</b>	<b>22</b>
Dotations en fonds propres					322	22
<b>P349 – Transformation publique</b>						
Dotations en fonds propres						
Transferts						
<b>Total</b>	<b>247 825</b>	<b>215 377</b>	<b>189 731</b>	<b>189 781</b>	<b>293 142</b>	<b>299 332</b>

Le Cerema a obtenu un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) de 12,3 M€ sur 4 ans (pour un montant total de dépenses de 15,7 M€), pour la mise en œuvre de sa démarche de transformation et permettre d'atteindre les objectifs fixés en interne et en externe.

L'année 2022 est la dernière année de ce programme dont certaines actions se poursuivront en 2023.



Le montant de recettes prévu en LFI 2022 correspondait au solde de financement par le FTAP dont le versement aura lieu en 2023.

La SCSP s'est élevée à 186,89 M€ en 2022. Elle est en baisse de -2,2 M€ par rapport au montant perçu en 2021, alors que cet exercice comprenait un montant de 1,4 M€ supplémentaire au titre de l'intégration du CNPS au Cerema à partir de janvier 2021.

En outre le Cerema a reçu

- Au titre de France relance :  
18,5 M€ pour le déploiement du Programme national pont;  
1,6 M€ pour la mise en œuvre du programme France vue sur mer;  
0,9 M€ dans le cadre de l'appel à projets de rénovation énergétique des bâtiments publics de la direction de l'immobilier de l'État (DIE).

- Au titre du Plan tourisme :

16,4 M€ de recettes pour les ouvrages d'art des collectivités (programme national pont 2);

Un financement complémentaire de 50 M€ a été décidé par le MTE. Il est dédié aux ouvrages d'art des collectivités territoriales, en particulier des petites communes.

Les financements provenant des directions générales de l'administration centrale se sont élevés à 10,6 M€. Les principales conventions signées en 2022 sont : la convention annuelle avec la DGALN (1,4 M€), la convention avec la DGAMPA (0,9 M€), la convention annuelle avec la DGPR (1 M€) et la convention annuelle avec la DSR (0,7 M€).

## COMPTE FINANCIER 2022

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	201 483	203 220	Subventions de l'État	186 952	186 888
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	47 385	47 573	– subventions pour charges de service public	186 952	186 888
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	62 027	74 995	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	4 925	139	Autres subventions	37 361	122 620
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	9 100	11 731	Revenus d'activité et autres produits	42 600	59 796
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	5 300	7 901	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		16 676
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	3 800	3 831	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		41
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	3 800	152
<b>Total des charges</b>	<b>268 435</b>	<b>278 355</b>	<b>Total des produits</b>	<b>266 912</b>	<b>369 304</b>
Résultat : bénéfice		90 949	Résultat : perte	1 523	
Total : équilibre du CR	268 435	369 304	Total : équilibre du CR	268 435	369 304

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	3 777	85 811
Investissements	10 956	7 804	Financement de l'actif par l'État		1 099
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		51
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>10 956</b>	<b>7 804</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>3 777</b>	<b>86 961</b>
Augmentation du fonds de roulement		79 157	Diminution du fonds de roulement	7 179	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En terme de facturation, le plan d'affaires a été réalisé à 104 % et les recettes issues des financements de l'État à 115 %.

La dotation aux amortissements pour les biens acquis par le Cerema s'élève à 5,1 M€, proche de la prévision.

Concernant les biens transférés par l'État, la dotation est de 3,8 M€, conforme à la prévision.

La reprise sur provisions, d'un montant de 16,7 M€ s'explique principalement par la compensation ISS qui avait été provisionnée en 2021 et qui sera payée aux agents en février 2022 (12,8 M€).

Au total, le bénéfice du Cerema s'élève à environ 91 M€ du fait de recettes exceptionnelles dont le programme ouvrages d'art à destination des collectivités, le programme ouvrage d'art n° 1, le plan tourisme, l'astreinte qualité de l'air.

La variation du fonds de roulement constatée dans le compte financier 2022 s'établit à +79,1 M€. Le fonds de roulement s'établit ainsi à 122,2 M€ au 31 décembre 2022.

En k€	
Fonds de roulement au 31 décembre 2021	43 054
Apport en fonds de roulement 2022	79 157
Fonds de roulement au 31 décembre 2022	122 211

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
55 016	26 494	139 532

Le solde des décaissements et encaissements non budgétaires s'établissent à -8,6 M€, l'abondement de la trésorerie s'élève au final à +84,5 M€, supérieur de 82,5 M€ au montant prévu ; la trésorerie s'établit ainsi en fin d'exercice à 139,5 M€.

En k€	
Solde de trésorerie au 31 décembre 2021	55 016
Abondement 2022	84 514
Solde de trésorerie au 31 décembre 2022	139 530

## Expertise, information géographique et météorologie

Programme n° 159 Opérateurs

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	201 483	201 483	206 222	206 222
Fonctionnement	56 478	52 927	52 386	50 773
Intervention	1 500	2 625	4 074	1 341
Investissement	7 679	10 956	12 469	7 804
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>267 140</b>	<b>267 991</b>	<b>275 151</b>	<b>266 140</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	47 385	47 385	47 749	47 749

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>239 237</b>	<b>266 848</b>
Subvention pour charges de service public	186 952	186 888
Autres financements de l'État	13 486	35 777
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	38 800	44 183
<b>Recettes fléchées</b>	<b>23 875</b>	<b>92 436</b>
Financements de l'État fléchés	23 875	86 436
Autres financements publics fléchés	0	6 000
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>263 112</b>	<b>359 284</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>93 144</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>4 879</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1. Action sociale	0 0	808 781	825 747	0 0	0 0	0 0	0 0	808 781	825 747
10. Dépenses de personnel	201 483 206 222	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	201 483 206 222	201 483 206 222
11. Autres opérations transversales	0 0	2 155 3 456	2 200 3 980	0 0	0 0	0 941	0 588	2 155 4 397	2 200 4 568
12. Pilotage transversal et animation	0 0	1 347 636	1 375 767	0 0	0 0	0 0	0 0	1 347 636	1 375 767
13. Support	0 0	269 575	275 594	0 0	0 0	0 0	0 0	269 575	275 594
2. Activité scientifique et technique	0 0	40 765 36 773	34 948 33 713	1 500 4 074	2 625 1 341	2 300 4 050	2 300 2 139	44 565 44 897	39 873 37 193
3. Développement des compétences	0 0	2 356 1 781	2 395 1 732	0 0	0 0	0 0	0 0	2 356 1 781	2 395 1 732
4. Documentation	0	269	275	0	0	0	0	269	275

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
scientifique et technique	0	360	335	0	0	0	0	360	335
5. Editions et publications	0 0	539 469	550 408	0 0	0 0	0 0	0 0	539 469	550 408
6. Grands équipements et matériels informatiques	0 0	6 060 6 199	8 160 6 400	0 0	0 0	451 2 053	451 768	6 511 8 252	8 611 7 168
7. Grands équipements scientifiques et techniques	0 0	0 23	0 25	0 0	0 0	2 328 4 000	4 855 1 817	2 328 4 023	4 855 1 842
8. Immobilier	0 0	808 805	825 1 544	0 0	0 0	2 600 1 425	3 350 2 492	3 408 2 230	4 175 4 036
9. Impôts et taxes	0 0	1 100 528	1 100 528	0 0	0 0	0 0	0 0	1 100 528	1 100 528
<b>Total</b>	<b>201 483 206 222</b>	<b>56 478 52 386</b>	<b>52 927 50 773</b>	<b>1 500 4 074</b>	<b>2 625 1 341</b>	<b>7 679 12 469</b>	<b>10 956 7 804</b>	<b>267 140 275 151</b>	<b>267 991 266 140</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>4 879</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	500	672
Autres décaissements non budgétaires	7 626	64 639
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>13 005</b>	<b>65 311</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>84 512</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	73 267
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	11 245
<b>Total des besoins</b>	<b>13 005</b>	<b>149 823</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>93 144</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	500	444
Autres encaissements non budgétaires	7 626	56 235
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>8 126</b>	<b>149 823</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>4 879</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	4 879	0
<b>Total des financements</b>	<b>13 005</b>	<b>149 823</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

La sous-exécution du Cerema en dépenses s'élève à -21,2 M€.

**Expertise, information géographique et météorologie**

Programme n° 159 | Opérateurs

La progression des recettes est de +53,5 M€.

En conséquence, le solde budgétaire excédentaire apparaît à 93,1 M€. Plus de 92 % de ce solde excédentaire sont des sommes réservées à des programmes pluriannuels ou des dépenses programmées en 2023.

Compte tenu de l'exécution budgétaire 2021 en recettes et en dépenses, décrite ci-dessus, le solde budgétaire, qui traduit l'écart entre les encaissements et les décaissements, s'élève à la fin de l'année 2022 à +93,1 M€, soit un écart de +74,7 M€ par rapport aux prévisions du BR3.

Le solde budgétaire de 93 145 k€ se décompose avec les éléments suivants :

Programme ouvrage d'art pour les collectivités	50 000 k€
Plan tourisme	15 870 k€
Compensation ISS 2020	13 018 k€
Astreinte qualité de l'air 2022	5 000 k€
Programme France Relance	4 468 k€
Plan de transformation Cerem'avenir (solde)	-2 592 k€
Solde sur opérations courantes	7 380 k€

Le solde budgétaire du Cerema retraité des éléments exceptionnels pour 2022 est de 7 380 k€.

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>2 534</b>	<b>2 593</b>	<b>2 535</b>
– sous plafond	2 470	2 495	2 456
– hors plafond	64	98	79
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	18	18	24
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1		1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

L'exécution 2022 des effectifs sous plafond s'établit à :

-2 455,7 ETPT (équivalent temps plein travaillé) en moyenne annualisée -2 394,1 ETP (équivalent temps plein) au 31 décembre 2022 (dont 19 ETP vacataires).

Concernant les emplois hors plafond, la situation 2022 est la suivante :

-78,8 ETPT en moyenne annualisée (dont 17,6 ETPT pour les apprentis) -78,6 ETP au 31 décembre 2021 dont 27 ETP apprentis.

